



DOSSIER

BVD - Maladie des muqueuses Dépistage des IPI sur cartilage auriculaire

Le dépistage des veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) par prélèvement auriculaire est un dispositif innovant qui, associé aux dépistages classiques, permet de tester plus facilement un plus grand nombre d'animaux. Ce nouvel outil, déjà utilisé dans d'autres pays (Allemagne et Suisse en particulier), vous est proposé par le GDS 63 à partir de janvier 2015. Il consiste à réaliser une biopsie de cartilage à l'aide d'une boucle auriculaire préleveuse apposée lors de l'identification du veau nouveau-né (cf article p 4).



AU SOMMAIRE

Historique des actions menées.....	p 2 et 3
BVD - Maladie des muqueuses - Dépistage des IPI sur cartilage auriculaire.....	p 4 à 6
Faune sauvage - Contrôle sanitaire dans le 63 - Résultats 2013-2014	p 7 à 11
Avortements - Nouveau kit d'analyses.....	p 12 et 13
Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli - Un outil pour piloter mon élevage	p 14 et 15
OMAR : Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente - Un bilan de mes mortalités.....	p 16 et 17
Audits d'élevage GDS - Nouvelle organisation.....	p 18 et 19
Bovins - Actions et participations GDS et Conseil général.....	p 20 et 21
Ovins - Actions et participations GDS et Conseil général.....	p 22
Caprins - Actions et participations GDS et Conseil général.....	p 23
Porcins - Actions et participations GDS et Conseil général	p 24
Conseil d'Administration du GDS.....	p 24
Abeilles - Actualité apicole.....	p 25
Missions déléguées par l'Etat - Accréditation COFRAC norme 17020 - Charte	p 26
Prophylaxies - Modalités et principaux tarifs 2015.....	p 27
Aides 2014 GDS et Conseil général - Cotisations 2015	p 28

Le Mutualisme

Une orientation historique des GDS

- Caisses d'entraide et de solidarité
- Aides aux analyses et visites
- Fonds de mutualisation

Les garanties sanitaires

IBR, paratuberculose, BVD, SDRP

- Sécurité des échanges
- Facilitation du commerce
- Valorisation améliorée
- Harmonisation nationale

Les plans de lutte et de prévention

La maîtrise de risques sanitaires en élevage

- Gestion de l'urgence
- Appui technique
- Soutien financier

La formation des éleveurs

- Une technicité perfectionnée
- Des pratiques d'élevage adaptées
- Des pathologies diminuées
- Une rentabilité de son élevage améliorée

2015

- Missions déléguées par l'Etat - Accréditation COFRAC norme 17020
- FMSE : Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental

2014

- Délégation : Mise à jour des ateliers sur SIGAL
- Reconnaissance OVS régional

2013

- Nouvelle gouvernance sanitaire - Dépôt du dossier OVS
OVS animal = FRGDS ; OVS végétal = FREDON (OVS : Organisme à Vocation Sanitaire)

2012

- Fonds de Mutualisation Sanitaire des GDS (FMS)

2011

- Délégation : Gestion des prophylaxies brucellose, leucose, tuberculose

2010

- Pôle sanitaire régional
- Recensement des détenteurs de ruchers

2009

- FCO - Instruction des dossiers mortalités (Etat) et CSSA par le GDS

2008

- Caisse de Solidarité Santé Animale (CSSA)
- Délégation : Edition et envoi des DAP
- Décret médicaments - le suivi sanitaire permanent

2007

- Arrêté ministériel IBR
- Délégation : Gestion totale des introductions
- Le bilan sanitaire volontaire
- Formations : "L'éleveur infirmier de son élevage"

2006

- Arrêté préfectoral IBR introductions et prophylaxie

2005

- Certification varron
- Garantie de cheptel paratuberculose

2004

- Mise en place de SIGAL
- Délégation : Gestion partielle des introductions

2003

- Assainissement varron

2002

- Certification IBR

2000

- Délégation : Edition des ASDA - Envoi des documents sanitaires

2015

- BVD - Dépistage des IPI sur cartilage auriculaire
- Nouveau pack avortements
- Autopsies au LVB 63 : collecte en ferme par le LVB 63 des cadavres de gros animaux
- Formations : Santé des veaux allaitants et gestion du tarissement - Santé et croissance de la génisse laitière
- Bilan sanitaire d'élevage prérempli + bilan de mortalité bovine OMAR
- Nouvelle organisation des audits d'élevage

2014

- Surveillance de la faune sauvage GDS/Fédération départementale des chasseurs
- Plan de maîtrise de la gale ovine
- Formations : - Optimisation du temps de travail et de la productivité dans un contexte de restructuration
- Site internet GDS 63
- GDS Apicole devient section Apicole du GDS 63

2013

- Plan IBR - Mutualisation de la cotisation IBR
- Formations : Santé des bovins et production fourragère - Santé et croissance de l'agnelle
- Pack immunité

2012

- Formations : - Santé et croissance de la génisse allaitante - Santé et reproduction de la vache laitière
- Santé des agneaux et gestion du tarissement

2011

- Formations : - Santé et reproduction de la vache allaitante - Santé de la mamelle en élevage laitier
- Alimentation et pathologie des ovins
- Articles techniques réguliers
- Expertise en audit d'élevage (Dr Jessica EBLE - vétérinaire conseil)
- Pack avortements

2010

- Formations : Alimentation et pathologie des bovins (lait + viande)

2009

- Formations : La maîtrise des diarrhées néonatales - Boiteries des bovins et parage
- Embauche d'une vétérinaire conseil
- Evolution du plan diarrhées néonatales (méthodologie 5mVet)
- Pack parasitisme

2008

- Tableau de bilan des pathologies
- Collecte des prélèvements vétérinaires (navette LVB 63)
- Action qualité de l'eau d'origine privée

2007

- Collecte des déchets de soins vétérinaires
- GDS Infos 63
- Dépistage gratuit de la BVD à l'introduction

2006

- Plan reproduction

2005

- Plan diarrhées néonatales

2004

- Carnet + classeur sanitaires
- Classeur de communication GDS 63
- Plan paratuberculose

2002

- Plan BVD



BVD - Maladie des muqueuses

Dépistage des IPI sur cartilage auriculaire

Le dépistage des veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) par prélèvement auriculaire est un dispositif innovant qui, associé aux dépistages classiques, permet de tester plus facilement un plus grand nombre d'animaux. Ce nouvel outil, déjà utilisé dans d'autres pays (Allemagne et Suisse en particulier), vous est proposé par le GDS 63 à partir de janvier 2015. Il consiste à réaliser une biopsie de cartilage à l'aide d'une boucle auriculaire préleveuse apposée lors de l'identification du veau nouveau-né.

Ce prélèvement est ensuite analysé avec un des kits de diagnostic virologique validés au niveau national grâce aux travaux menés par GDS France.

Quelques rappels sur la maladie

Le virus BVD est très répandu dans la population bovine. Il en existe plusieurs souches plus ou moins pathogènes.

En France, on considère que globalement 6 à 7 bovins sur 10 rencontrent un jour le virus.

Cette contamination peut avoir des conséquences importantes lors de primo-infection, en particulier de femelles durant la première moitié de gestation, ainsi que de jeunes animaux.

Vaccinés naturellement, ces animaux développent des anticorps (animaux devenant séropositifs) qui les protègent pendant une durée variable contre les effets du virus.

Il existe deux catégories d'animaux porteurs du virus :

L'IPI (Infecté Permanent Immunotolérant)

Il s'agit d'un animal porteur à vie du virus.

Il résulte de la contamination primaire de sa mère par le virus BVD entre 40 et 125 jours de gestation alors qu'il n'est que fœtus. Ce veau, infecté dans l'utérus de sa mère, naît IPI et le restera toute sa vie. Il excrète le virus de manière permanente et massive (voie respiratoire essentiellement + semence) jusqu'à sa mort précoce, en général avant l'âge de 2 à 3 ans. Il contamine ainsi ses congénères et éventuellement le voisinage. Si c'est une femelle et qu'elle atteint l'âge adulte, tous ses produits seront IPI. Il peut être dépisté en virologie (PCR ou antigénémie) sur sang, sur cartilage ou sur organe (rate en particulier).

Le dépistage des IPI est réalisé systématiquement et gratuitement dans le Puy-de-Dôme (aides Conseil général) sur tout animal nouvellement introduit dans un cheptel. Ne pas oublier de demander également le dépistage du futur veau issu d'une femelle gestante achetée ; il est peut-être IPI !

L'infecté transitoire

Il s'agit d'un animal non IPI, séronégatif à l'origine (absence d'anticorps) vis à vis de la BVD (pas d'immunité naturelle et pas vacciné), qui se fait contaminer par le virus pour la première fois. Le cas classique de la mère d'un IPI entre dans cette catégorie. Son système immunitaire mettra plusieurs semaines à éliminer le virus (5 à 6 semaines en moyenne). Durant cette période, cet animal est

dépisté virologiquement positif dans le sang ou sur cartilage (PCR ou antigénémie positive). Il excrète du virus et contamine congénères et voisinage. A l'issue de cette période, l'animal se débarrasse du virus. Il s'est vacciné naturellement contre la BVD. Il redevient virologiquement négatif en ayant développé une immunité contre la maladie (animal devenu séropositif).

La circulation du virus BVD dans un élevage peut être à l'origine :
- de **troubles de la reproduction** sur les femelles gestantes non immunisées (en particuliers les génisses) se traduisant par des avortements, des malformations, la naissance de veaux IPI...
- d'une **aggravation de la pathologie néonatale** (diarrhées, omphalites, troubles respiratoires...) du fait de l'effet immunodépresseur du virus.

La vaccination

La vaccination est un outil incontournable dans un contexte de forte circulation virale intra et inter troupeaux.

Deux objectifs :

- **immuniser les femelles avant la mise à la reproduction** afin d'éviter les troubles associés et la naissance d'IPI.
- **enrichir le colostrum en anticorps BVD** afin de protéger les veaux sains nouveau-nés pouvant entrer en contact avec un IPI.

Sa mise en place et son maintien (souvent permanent) devront être raisonnées avec votre vétérinaire en fonction du niveau de risques, en particulier des possibilités de contaminations de voisinage.

Le dépistage sur cartilage auriculaire

Il s'agit d'un moyen de diagnostic précoce des IPI dès la naissance, réalisable par l'éleveur, qui vient en complément des dépistages habituels sur sang.

Cette méthode est utilisable :

- **dans le cadre des plans d'assainissement** pour le dépistage des veaux naissant dans les 9 mois suivant l'élimination du dernier IPI. Cette méthode permet, surtout en élevage laitier, un dépistage exhaustif de toutes les naissances par l'éleveur, en particulier de tous les veaux mâles dont certains pouvaient « échapper » au dépistage du fait d'une vente rapide, avant que le vétérinaire ne soit venu les prélever. Certains pouvaient être IPI sans qu'on ait pu le vérifier, et contaminer des femelles gestantes et des petits veaux avant d'être vendus. Ce biais pouvait être particulièrement préjudiciable à la réussite du plan.
- **dans un cadre volontaire**, hors problème de BVD identifié. Vous pouvez désormais commander des boucles de prélèvement spécifiques en même temps que votre commande annuelle de boucles d'identification auprès de l'EDE 63, ou par l'intermédiaire d'une commande particulière faite auprès du GDS 63.

Cette méthode de dépistage ne remet pas en cause l'intérêt d'un éventuel programme de vaccination. Bien au contraire, l'élimination des IPI dès la naissance conduit progressivement à une situation de cheptel indemne de BVD, avec des animaux séronégatifs particulièrement sensibles à l'infection.

A quoi je m'engage ?

En dehors d'un plan d'assainissement, l'éleveur qui s'engage dans la démarche doit :

- dépister **TOUS** les veaux qui naissent et envoyer en début de semaine les échantillons au laboratoire pour analyse dans les 2 jours qui suivent le prélèvement ;
- ne pas commercialiser de veaux avant le retour d'un résultat négatif ;
- recontrôler les résultats positifs en prise de sang, 6 à 8 semaines après le 1^{er} prélèvement ;
- éliminer les éventuels IPI.

Avec quel matériel ?

Une boucle « Saumon » préleveuse qui assurera à la fois l'identification et le prélèvement BVD est en cours d'agrément pour fin 2015 (=système définitif de 2 boucles identification dont une « emporte-pièce »).



Aliflex

En attendant, nous utilisons une 3^{ème} boucle « Bouton » identifiée au numéro à 10 chiffres de l'animal en plus des 2 boucles officielles.

Le kit complet (Bouton + tube de prélèvement pour la biopsie de cartilage identifié



au numéro à 10 chiffres de l'animal + enveloppe T) vous permet de poster directement vos échantillons pour le laboratoire et assure une parfaite traçabilité.



La pose des boucles « Bouton » se fait grâce à une pince spéciale qui peut également servir à la pose des boucles classiques. L'éleveur a la possibilité de la commander en même temps que les boucles « Bouton » au prix de 12 € HT (Tarif fournisseur annoncé sous réserve d'évolution).

Combien ça coûte ?

Le prélèvement est simple et réalisé par l'éleveur. L'analyse individuelle revient à 5.90 € HT par animal, auquel il faut rajouter le prix de la boucle de prélèvement (*cf tableau page 6*). Pour encourager la démarche volontaire, le GDS 63 attribue une aide forfaitaire de 2 € HT par analyse réalisée. Les éleveurs en plan d'assainissement bénéficient de l'aide habituelle de 66 % au coût de l'analyse. Ces aides sont déduites directement de la facture du laboratoire.

Et si je trouve un animal positif ?

Un second contrôle sur prise de sang doit être réalisé 6 à 8 semaines après le 1^{er} prélèvement.

Il permettra de faire la différence entre un IPI et un infecté transitoire.

Un veau IPI est une « bombe à virus » qui excrète le virus en permanence. Il doit être éliminé.

Suite à ce diagnostic de BVD dans votre cheptel, le GDS et votre vétérinaire vous proposeront de mettre en place un plan d'assainissement. (*cf schéma ci-dessous*)

Quel est l'intérêt de ce dépistage précoce ?

Il permet de dépister et d'éliminer un éventuel IPI dans les jours suivant la naissance, limitant ainsi au maximum les conséquences de la circulation du virus dans votre cheptel.

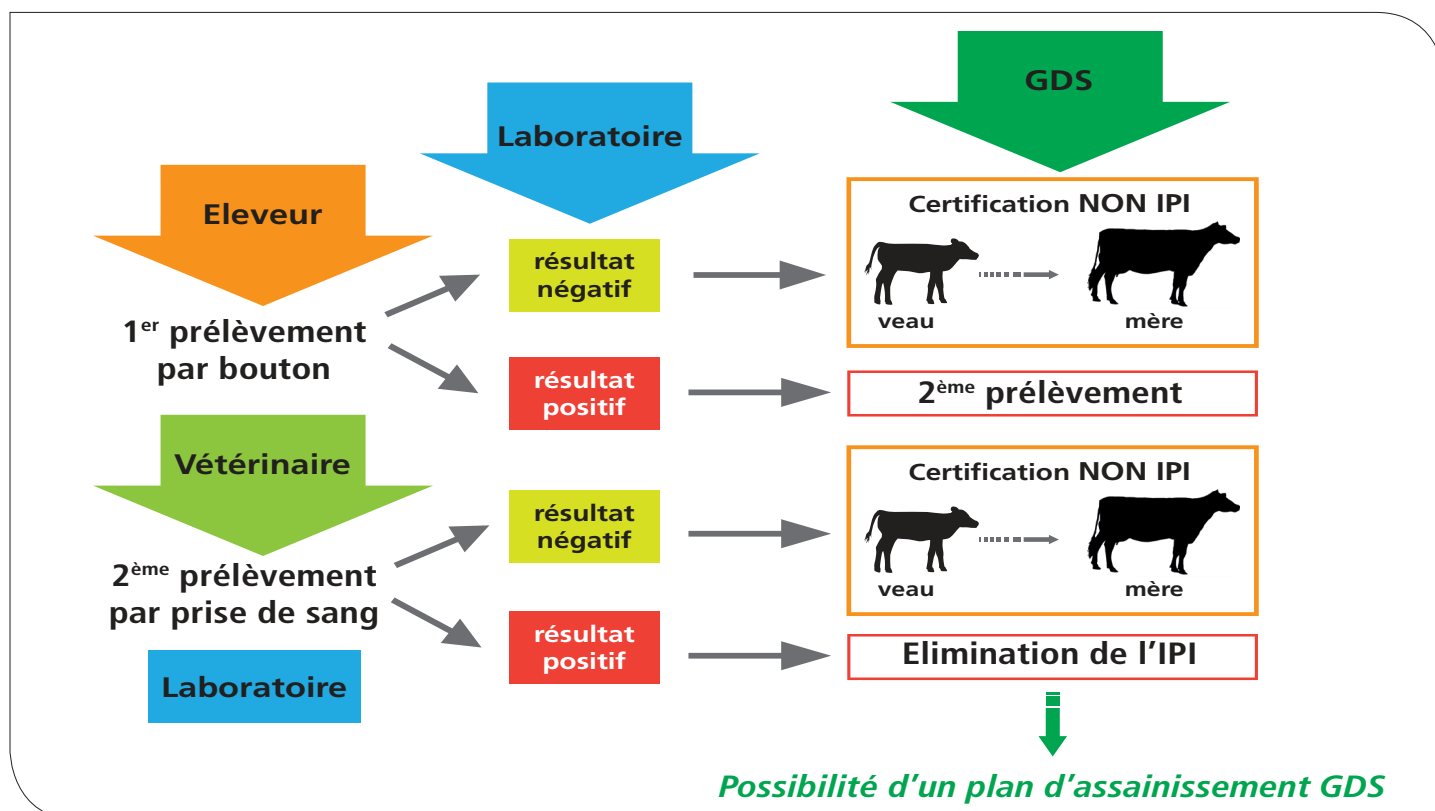
Dans le cadre des plans d'assainissement, il permet un dépistage exhaustif de toutes les naissances.

Il permettra également, à terme, de valoriser le statut commercial « Bovin non-IPI » pour favoriser les transactions (certification « Bovin non IPI »).



Comment s'engager dans la démarche ?

Les nouveaux imprimés de commande des boucles d'identification, incluant la 3^{ème} boucle « Bouton », seront disponibles (en papier ou sur le site internet) via l'EDE 63 à partir de juillet 2015.

Si vous souhaitez commander des boucles « Bouton » avant cette date, vous pouvez les commander via le GDS en remplissant un imprimé spécifique.





	Avant juillet 2015	A partir de juillet 2015
<p>Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le GDS au 04 73 44 45 30</p>		
Situation de l'éleveur	J'ai déjà des boucles d'identification en stock	Je commande mon stock de boucles d'identification pour la campagne à venir et j'en profite pour commander mes boucles « Bouton »
Commande boucles	Commande de mes boucles « Bouton » auprès du GDS 63 (imprimé spécial GDS)	Commande auprès de l'EDE 63 sur le nouvel imprimé ou via internet
Commande pince	Commande obligatoire de la pince spécifique	Commande obligatoire de la pince spécifique
Tarif boucle « Bouton »	2,60 HT par boucle	2,11 € HT par boucle (+ prix des 2 boucles IPG)
Tarif pince spéciale (sous réserve)	12 € HT la pince	12 € HT la pince
Prestation incluse dans le tarif	Fourniture de la boucle « Bouton » + enveloppe T préaffranchie pour retour laboratoire (un prélèvement par enveloppe)	Fourniture de la boucle « Bouton » + enveloppe T préaffranchie pour retour laboratoire (un prélèvement par enveloppe)
Livraison	Réception directe chez moi de ma commande par colissimo	Réception directe chez moi de l'ensemble de ma commande par colissimo
Facturation	Le GDS facture les boucles « Bouton » à l'éleveur + frais d'envoi colissimo (5,25 €)	L'EDE facture les boucles classiques à l'éleveur Le GDS facture les boucles « Bouton » à l'éleveur
Envoi des prélèvements	Dans les enveloppes T pré affranchies à raison d'un prélèvement par enveloppe	
Facturation des analyses	Réception chez moi de mes résultats et la facture du laboratoire Le tarif de base de l'analyse est de 5,90 € HT + frais de dossier L'aide GDS est directement déduite de la facture : - à hauteur de 2€ (démarche volontaire). Reste à charge de l'éleveur 3,90 HT + frais de dossier - à hauteur de 66 % (plan d'assainissement)	

Connectez-vous sur www.gds63.com

GDS du Puy de Dôme

[Accueil](#)
[Organisation](#)
[Actions](#)
[Prophylaxies](#)
[Achat bovin](#)
[Collecte déchets](#)
[Outils sanitaires](#)
[Appui technique](#)
[Contacts](#)
[Accès](#)



Le contrôle sanitaire de la faune sauvage dans le Puy-de-Dôme

Résultats 2013-2014

Surveillance active de la faune sauvage

Une convention de partenariat a été signée le 4 septembre 2013 entre le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Puy-de-Dôme pour contribuer à une meilleure veille de la situation sanitaire en matière de maladies situées à l'interface entre les animaux de rente et la faune sauvage.

Le groupe de travail est composé de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP 63), du GDS 63, de la FDC 63 et du Laboratoire Vétérinaire et Biologique (LVB 63).

Objectifs

Grâce à des mesures sanitaires strictes ayant amené la plupart des maladies du bétail à un niveau de prévalence extrêmement faible, la France jouit d'un label « officiellement indemne » pour certaines maladies (brucellose, tuberculose...) garantissant le libre échange commercial. On conçoit alors, que dans un contexte difficile pour l'agriculture en général et pour l'élevage en particulier, la présence à proximité du bétail domestique d'une faune sauvage non contrôlée et en forte densité puisse provoquer des inquiétudes.

Chacun a pu mesurer les effets dévastateurs de la tuberculose en forêt de Brotonne où les cerfs (et les sangliers), contaminés à l'origine par des bovins, ont constitué progressivement un réservoir suffisamment important pour que les autorités préfectorales décrètent l'éradication de l'espèce cerf sur la totalité du massif. A une moindre échelle, dans quelques départements, une recrudescence de cas de tuberculose bovine a entraîné l'abattage de troupeaux entiers de bovins. Dans ces derniers cas, en raison d'une pléthore d'effectifs, il a été souhaité une forte réduction des populations de sangliers bien que ces derniers ne constituent qu'un réservoir de type secondaire mais jugé malgré tout « potentiellement dangereux ».

Pour d'autres maladies des plans de maîtrises individuels ou collectifs sont mis en place par les éleveurs (Certification IBR – Plan de lutte contre la BVD...). La stratégie et le succès de ces plans de lutte contraignants dépendent aussi du rôle joué par la faune sauvage. Il est donc primordial de connaître si des maladies ainsi contrôlées sont présentes dans la faune sauvage afin d'adapter les plans de lutte pour tenir compte d'éventuels échanges inévitables entre la faune sauvage et les animaux domestiques.

Dans ces conditions, la faune sauvage peut rapidement devenir le bouc émissaire idéal et dans le contexte de morosité que nous traversons, cristalliser les inquiétudes, voire les ressentiments. Aussi, est-t-il paru opportun à la Fédération Départementale des Chasseurs et au Groupement de Défense Sanitaire du Puy-de Dôme de s'inscrire dans une démarche de surveillance régulière de la grande faune de notre département afin de confirmer ou d'infirmer les craintes, et dans ce dernier cas, de pouvoir balayer quelques idées reçues, de revenir aux fondamentaux du sanitaire et d'apaiser les tensions.

Par ailleurs, la présence de réservoirs sauvages d'agents pathogènes infectieux peut constituer dans certains cas un **risque sanitaire pour l'homme**.



© Fotolia

Enfin, il est également important de s'intéresser aux maladies de la faune sauvage en tant que telles. En effet, **la faune sauvage fait partie de notre patrimoine commun que nous nous devons de protéger**.

Éleveurs et chasseurs, partenaires naturels du milieu rural, partagent un intérêt commun : celui de maintenir et de développer la qualité sanitaire, à la fois des animaux de rente et du gibier sauvage.

Remerciements

Ce travail a été possible grâce à la participation active des chasseurs que nous remercions chaleureusement pour leur contribution irremplaçable et l'acceptation des contraintes supplémentaires liées à la réalisation des prélèvements et à leur acheminement au laboratoire.

Nous remercions également les cabinets vétérinaires qui ont contribué à la collecte des échantillons.

Situation du Puy-de-Dôme

- 342 000 bovins – 4100 éleveurs
- 96 000 ovins – 900 éleveurs
- 5 000 caprins – 200 éleveurs
- 3 900 truies – 100 éleveurs dont 27 élevages de porcs élevés en plein air
- 11 000 animaux (sangliers, cerfs, chevreuils, mouflons) prélevés chaque année

Protocole 2013-2014 et réalisation pratique

5 réunions de terrain organisées par le GDS et la FDC ont été réalisées en septembre 2013 pour présenter la démarche aux chasseurs et lancer les premières recherches.

6 maladies ont été retenues cette année et ont fait l'objet de recherches sérologiques (anticorps) :

- **IBR** (Rhinotrachéite Infectieuse Bovine) sur chevreuils
- **BVD** (Maladie des muqueuses) sur chevreuils et cerfs
- **Border Disease** (BD - équivalent de la BVD) sur mouflons
- **Aujeszkzy - SDRP** (Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin) - **Brucellose porcine** sur sangliers

Le matériel de prélèvement est fourni aux chasseurs par le LVB 63

Les prélèvements sont réalisés par les chasseurs.

La Fédération des Chasseurs assure l'acheminement des prélèvements au LVB 63 le lundi matin.

Trois cabinets vétérinaires y ont également contribué.

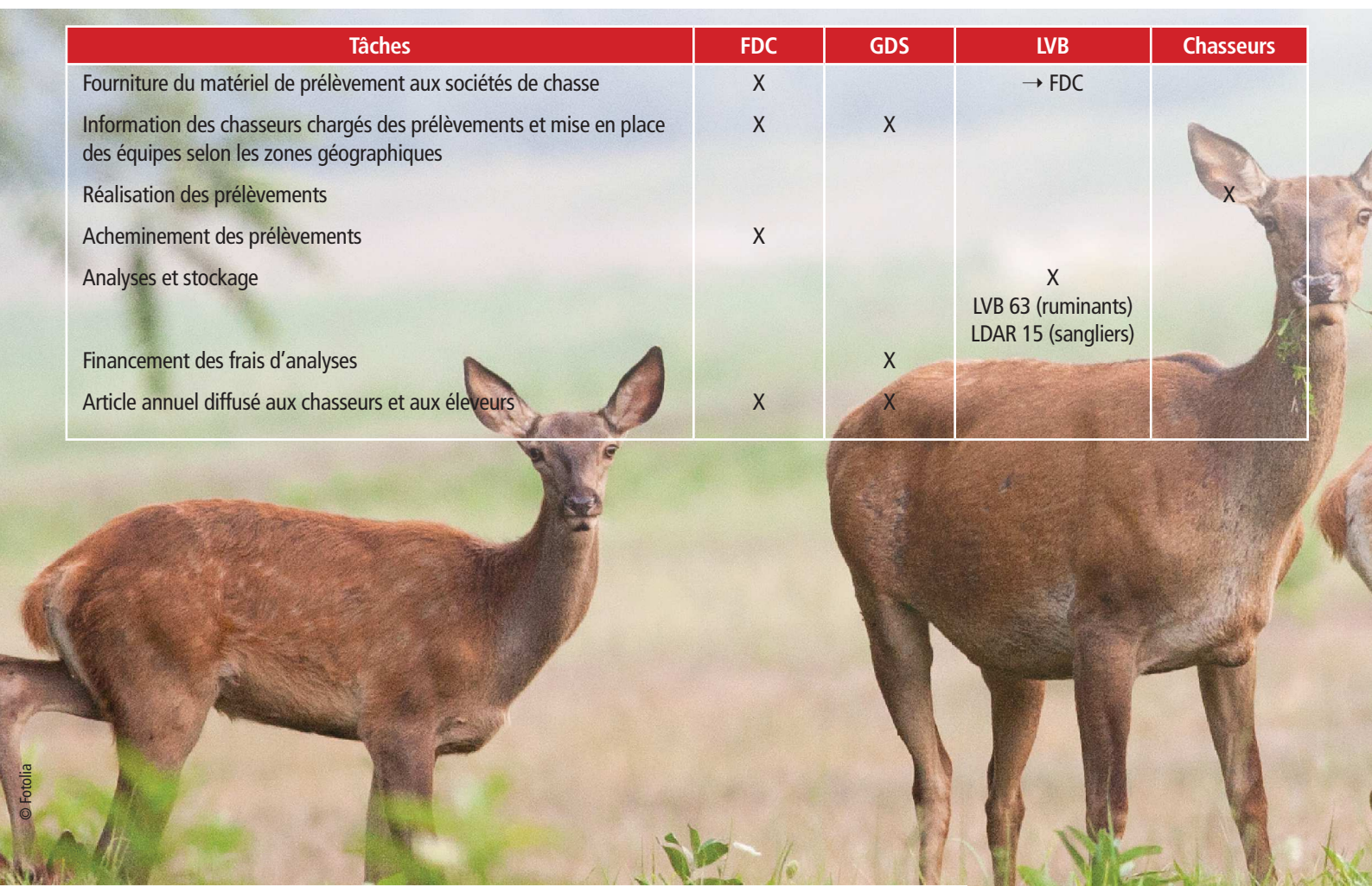
Après centralisation au LVB 63, les analyses sont réalisées pour les cervidés et les mouflons au LVB 63 et pour les sangliers au Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche du Cantal (LDAR 15).

Espèces	Pathologies recherchées	Objectif & prélèvements	Analyses
Chevreuil	IBR (Rhinotrachéite Infectieuse Bovine)	Surveillance des populations (présence/absence)	Sérologie individuelle gB
	BVD (Diarrhée Virale Bovine)		Sérologie ELISA (M 10)
Cerf	BVD (Diarrhée Virale Bovine)		Sérologie ELISA (M 10)
Mouflon	BD (Border Disease)		Sérologie ELISA (M 10)
Sanglier	Maladie d'Aujeszkzy - SDRP	Prélèvements de sang sur tubes secs	Sérologie ELISA (M5)
	Brucellose		Sérologie EAT puis FC

Espèces	Localisation géographique des prélèvements	Nb total d'échantillons
Chevreuil	GIC des Combrailles GIC du massif du Sancy GIC du Bas-Livradois GIC d'Ance et Dore	98
Cerf	GIC de la Couze d'Ardes Massif de l'Artense	78
Mouflon	GIC du massif du Sancy	29
Sanglier	GIC des Combrailles GIC de la Couze d'Ardes GIC du Bas-Livradois GIC d'Ance et Dore	125

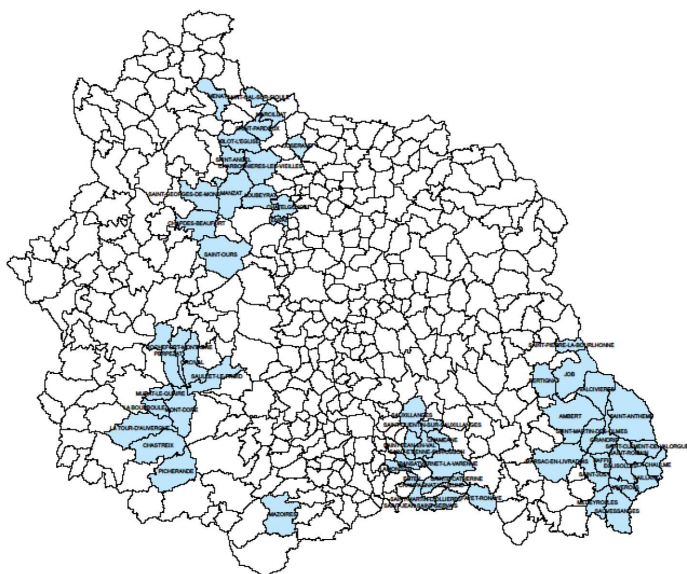
M5 = mélange de 5 sérums - M10 = mélange de 10 sérums

Tâches	FDC	GDS	LVB	Chasseurs
Fourniture du matériel de prélèvement aux sociétés de chasse	X		→ FDC	
Information des chasseurs chargés des prélèvements et mise en place des équipes selon les zones géographiques	X	X		
Réalisation des prélèvements				X
Acheminement des prélèvements	X			
Analyses et stockage			X LVB 63 (ruminants) LDAR 15 (sangliers)	
Financement des frais d'analyses		X		
Article annuel diffusé aux chasseurs et aux éleveurs	X	X		

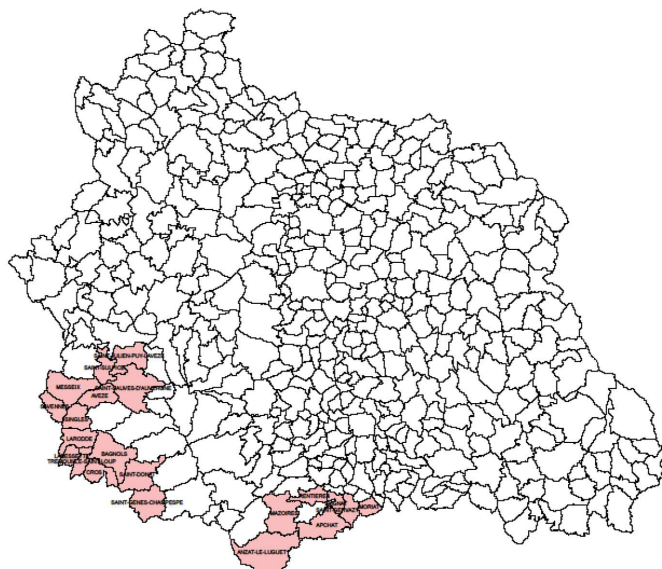


Prélèvements de chevreuils (IBR-BVD) - Communes concernées

Prélèvements de cerfs (BVD) - Communes concernées



Bd carto-Gilles GUILHOT service technique FDC 83-Septembre 2014



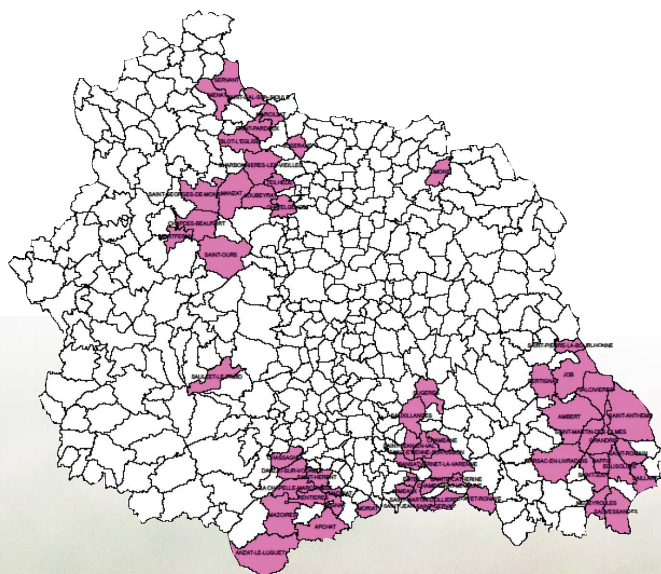
Bd carto-Gilles GUILHOT service technique FDC 83-Septembre 2014

Prélèvements de mouflons (BD) - Communes concernées

Prélèvements de sangliers (Aujesky -SDRP - Brucellose porcine) - Communes concernées



Bd carto-Gilles GUILHOT service technique FDC 83-Septembre 2014



Bd carto-Gilles GUILHOT service technique FDC 83-Septembre 2014



Bilan des prélèvements reçus par le laboratoire

Un nombre significatif de prélèvements a pu être réalisé :

- **98 chevreuils** (Objectif = 100 échantillons - Sociétés participantes = 59)
- **78 cerfs** (Objectif = 70 échantillons - Sociétés participantes = 26)
- **29 mouflons** (Objectif = 70 échantillons - Sociétés participantes = 9)
- **125 sangliers** (Objectif = 160 échantillons - Sociétés participantes = 63)

Néanmoins, le laboratoire n'a pu analyser certains échantillons en raison d'une lyse du sang recueilli (hémolyse) du fait principalement

des difficultés de collecte après la mort de l'animal et de la qualité de l'échantillon.

L'analyse EAT pour la recherche de brucellose est particulièrement sensible à ce processus d'hémolyse. La méthode ELISA l'est moins, ce qui explique que certains prélèvements sur sangliers n'étaient pas exploitables pour la recherche de Brucellose, mais ont pu être utilisés de manière fiable en Aujesky et SDRP.

Espèces	Nbre total de prélèvements	Prélèvements exploitables	Prélèvements non exploitables
Chevreuil	98	76 (78 %)	22 (22%)
Cerf	78	58 (74 %)	20 (26 %)
Mouflon	29	19 (66%)	10 (34 %)

Espèce	Nbre total de prélèvements	Prélèvements exploitables		Prélèvements non exploitables	
		Auj-SDRP	Brucellose	Auj-SDRP	Brucellose
Sanglier	125	110 (88 %)	82 (66 %)	15 (12 %)	43 (34 %)

Premières conclusions de l'étude

Résultats	IBR	BVD	BD	Aujesky	SDRP	Brucellose porcine
Négatifs	76 (100 %)	134 (100 %)	19 (100 %)	110 (100 %)	110 (100 %)	73 (89 %)
Douteux	0	0	0	0	0	2 (2 %)
Positifs	0	0	0	0	0	7 (9 %)

Cervidés et mouflons

- Résultats IBR (chevreuils) NEGATIFS

Les résultats sont très satisfaisants avec aucun résultat positif sur les 76 prélèvements analysés.

- Résultats BVD (chevreuils + cerfs) NEGATIFS

Les résultats sont également très satisfaisants avec aucun résultat positif sur les 76 chevreuils et 58 cerfs = 134 prélèvements analysés.

- Résultats BD (mouflons) NEGATIFS

Avec seulement 19 animaux analysés, on peut considérer que l'échantillon est faible, cependant, tous les résultats sont négatifs.

Ces résultats sont très encourageants et démontrent que les cervidés et mouflons ne représentent pas une source importante de contamination des ruminants domestiques en matière d'IBR, BVD et BD.

Ils permettent de recentrer le discours sanitaire sur les fondamentaux en terme de contamination que sont les introductions d'animaux porteurs ainsi que le risque de voisinage, et d'insister en particulier sur toute l'importance des **mesures de prévention lors des introductions** : analyses et isolement jusqu'au résultat.

Sangliers

- Résultats Aujesky et SDRP (sangliers) NEGATIFS

Les résultats sont là encore très satisfaisants avec aucun résultat positif sur les 110 animaux analysés.

- Résultats Brucellose porcine (Brucella suis type 2) - 7 POSITIFS

7 prélèvements sur les 82 analysés se sont avérés positifs, soit 9 %.

Cette positivité n'a rien de surprenant puisque les résultats du programme national de surveillance sérologique mené entre 2000 et 2004 ont montré que la séroprévalence moyenne en France était de 39 % et dépassait 50 % dans de nombreux départements. Elle était, à titre indicatif, de 7 % en Creuse en 2013.

La principale conséquence de cette enzootie est le **risque de transmission aux porcs domestiques, par voie vénérienne essentiellement**. Ce risque est omniprésent dès que des suidés sauvages et domestiques peuvent entrer en contact, en particulier au sein d'élevages en plein air mal protégés contre les intrusions d'animaux sauvages. Le seul moyen de prévention est la stricte application de la réglementation imposant depuis 2005 la **mise en place de clôtures efficaces**.

A noter que B. suis type 2 est également présente chez le lièvre.

La brucellose à B. suis type 2 est très peu transmissible à l'homme, néanmoins les précautions lors de la manipulation des sangliers prélevés reste essentielles (port de gants, voire de lunettes). Un cas de brucellose à B. suis type 2 a été enregistré en France en 2012 chez un chasseur, sur un total de 32 cas de brucellose humaine.

Chez les ruminants, la brucellose est due à Brucella abortus (bovins) et Brucella melitensis (ovins, caprins), et à Brucella ovis secondairement et exclusivement chez le mouton.

II- Surveillance de la tuberculose

La France est officiellement indemne de tuberculose bovine depuis 2001. Néanmoins, l'infection par Mycobactérium bovis subsiste avec une faible prévalence et de façon très localisée sur le territoire national. A proximité de certains de ces foyers bovins, des animaux sauvages infestés ont été détectés. Bien que d'origine domestique, la contamination des espèces sauvages laisse toujours craindre la création de réservoirs compliquant les mesures d'éradication.

Dans ce contexte, la DGAL a défini en septembre 2011 un dispositif national de surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage, nommé **SYLVATUB**.

Le réseau, piloté par les Directions Départementales en charge de la Protection des Populations, réunit à la fois les acteurs du monde de la chasse et ceux du monde agricole.

SYLVATUB a pour objectif de détecter une éventuelle présence de *M. bovis* chez des animaux sauvages, à la fois dans des zones considérées à risques, compte tenu du contexte épidémiologique en élevage bovin, mais aussi dans les zones présumées indemnes (dont le Puy-de-Dôme), d'en estimer la prévalence et de suivre son évolution dans les zones où sa présence dans la faune sauvage est avérée.

Il existe **3 niveaux de surveillance** pouvant être mis en oeuvre dans un département en fonction du niveau de risque existant : faible, intermédiaire ou élevé. La détermination du niveau de surveillance d'un département repose sur la présence locale de foyers bovins, la dynamique de l'infection chez les bovins, la présence de cas dans la faune sauvage et/ou la proximité géographique avec une zone infectée considérée à haut risque.

Le Puy-de-Dôme est en niveau de surveillance 1 (risque faible). Cette surveillance de la faune sauvage repose sur l'examen visuel des carcasses par les chasseurs lors de leur pratique de chasse habituelle, et l'analyse des lésions suspectes trouvées sur les organes d'animaux prélevés à la chasse (cervidés, sangliers, blaireaux).

Il existe dans le Puy-de-Dôme 463 chasseurs formés à l'examen initial des lésions et 5 référents cynégétiques de la FDC travaillant dans le cadre du dispositif SYLVATUB.

Résultats SYLVATUB

1 lésion suspecte infirmée en 2012
Aucune lésion suspecte en 2013

Le réseau **SAGIR**, réseau généraliste existant en France depuis 1986 et permettant notamment l'analyse des causes de mortalité des animaux sauvages participe également à la remontée d'éventuelles informations en matière de tuberculose à partir d'animaux trouvés morts ou mourants.

15 animaux ont été analysés dans le cadre du réseau SAGIR en 2012.

8 animaux ont été analysés dans le cadre du réseau SAGIR en 2013.

Surveillance de la Trichinellose

L'agent de cette maladie transmissible à l'homme est un petit parasite (ver) appelé trichine (3 espèces : *Trichinella britovi*, *spiralis* et *pseudospiralis*) qui, sous sa forme adulte ne vit que quelques semaines dans l'intestin grêle de nombreux mammifères, et dont les formes larvaires migrent et s'enkystent dans le tissu musculaire des mêmes hôtes, où elles peuvent persister plusieurs années (5 à 10 ans chez l'homme).

La trichinellose est une maladie des animaux domestiques et sauvages, transmissible à l'homme par l'ingestion de viande ou de produits carnés crus ou insuffisamment cuits. En Europe, il s'agit essentiellement de viande de cheval, de sanglier, ou de porc. La prévalence chez le sanglier est d'environ 3 % en France continentale (10 % en Corse).

Depuis 1977, plus de 100 cas humains survenus suite à la consommation de viande de sanglier mal cuite ont été déclarés en France.

L'incubation est de 48 heures et souvent silencieuse, parfois accompagnée d'un syndrome digestif avec douleurs abdominales et diarrhées si l'infestation est massive.

De J+2 à J+15 à 30, les symptômes sont les suivants : fièvre, douleurs abdominales, diarrhée, nausées et vomissements.

A partir de J+15, une fièvre en plateau apparaît, on note une altération de l'état général, une atteinte musculaire avec des



myalgies parfois intenses, une diminution du tonus musculaire, un oedème de la face et éventuellement des manifestations de type allergique.

Y succède une phase chronique où la fièvre diminue, mais la fatigue et les manifestations musculaires et allergiques persistent. Des complications peuvent survenir mais elles sont rares : myocardite, embolie pulmonaire. Des séquelles neurologiques ou musculaires peuvent s'observer.

A noter qu'aucun symptôme clinique caractéristique n'est observé chez l'animal infesté.

Seule la cuisson homogène de la viande est efficace pour détruire 100 % des parasites. Elle doit être menée à une température minimale de 58 °C pendant au moins 10 mn ou de 65 °C pendant au moins 2 mn chez le sanglier. Il faut une disparition complète de la couleur rosée de la viande.

Aujourd'hui, la France contrôle 100 % des porcs plein-air, 100 % des porcs reproducteurs et 100 % des chevaux abattus sur le territoire. Les sangliers qui sont acheminés vers les ateliers de traitement subissent un contrôle systématique.

Le dépistage est également obligatoire pour toute venaison cédée à des tiers ou consommée lors de repas associatifs. **A ce jour nationalement, une faible proportion du tableau de chasse annuel est examinée au laboratoire** par le test officiel (recherche des larves de trichine au microscope après digestion artificielle du muscle). Une information au regard du risque de trichinellose est diffusée aux fédérations de chasse relayant le message aux chasseurs.

Résultats (53 sangliers en 2013) NEGATIFS au LVB 63.

Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Ce dispositif de surveillance permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale.

Les résultats de cette première campagne sont très satisfaisants.

Pour la campagne 2014-2015, nous allons étendre les recherches IBR – BVD réalisées chez le chevreuil à d'autres zones du département.

GDS Puy-de-Dôme – Christophe AYRAL

FDC Puy-de-Dôme – Bérangère GROSBETY

Pack avortements - Nouveau kit



PACK AVORTEMENTS BOVINS



ANALYSES SYSTEMATIQUES → ANALYSES REALISEES SI SEROLOGIE POSITIVE

<p>SANG DE LA MERE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brucellose • Néosporose ELISA 	<p>RATE AVORTON</p> <ul style="list-style-type: none"> • PCR BVD (Maladie des muqueuses) 	<p>JUS DE CALLETTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • PCR Chlamydia • PCR Coxiella (Fièvre Q) • PCR Listéria monocytogenes • PCR Salmonella spp • PCR Campylobacter fetus • PCR Leptospira • PCR Anaplasma phagocytophila • PCR BHV4 • Levures - Moisissures • Bactériologie (sur avorton) 	<p>PCR Néospora</p>
--	--	---	----------------------------

DEMANDES PARTICULIERES

- Maladie de Lyme ELISA (sous-traitée)
- Ehrlichiose ELISA (sous-traitée)
- IBR ELISA
- Chlamydie ELISA
- Fièvre Q ELISA
- BVD ELISA

- FCO PCR
- Ehrlichiose frottis sanguin
- BVD PCR sur le sang de la mère

AIDES : 66% (33 % GDS + 33 % Conseil général) POUR LES ANALYSES SYSTEMATIQUES (directement déduites sur la facture du Laboratoire Vétérinaire et Biologique 63)
PAS DE PRISES EN CHARGE POUR LES DEMANDES PARTICULIERES



PACK AVORTEMENTS PETITS RUMINANTS



ANALYSES SYSTEMATIQUES

<p>SANG DE LA MERE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brucellose 	<p>PCR Border disease (sur avorton)</p>
<p>AVORTON</p> <ul style="list-style-type: none"> • PCR Chlamydia • PCR Coxiella (Fièvre Q) • PCR Toxoplasma • PCR Listéria monocytogenes • PCR Salmonella spp • PCR Campylobacter fetus • PCR Leptospira • PCR Anaplasma phagocytophila • PCR BHV4 • Levures - Moisissures • Bactériologie (sur avorton) 	<p>DEMANDES PARTICULIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie de Lyme ELISA (sous-traitée) • Ehrlichiose ELISA (sous-traitée) • Toxoplasmose ELISA • Chlamydie ELISA • Fièvre Q ELISA • Border disease ELISA

AIDES : 66% (33 % GDS + 33 % Conseil général) POUR LES ANALYSES SYSTEMATIQUES (directement déduites sur la facture du Laboratoire Vétérinaire et Biologique 63)
PAS DE PRISES EN CHARGE POUR LES DEMANDES PARTICULIERES

Votre Laboratoire Vétérinaire et Biologique et votre Groupement de Défense Sanitaire vous proposent un nouveau kit avortements largement pris en charge à 66 % par le Conseil général et le GDS pour être encore plus précis sur les causes d'avortement.

Un avortement est l'expulsion de tout fœtus et animal mort-né ou succombant dans les 48 heures qui suivent la naissance.

On estime que le taux d'avortements doit être inférieur à 5 % du nombre d'animaux de l'exploitation. Au-delà, il faut réaliser une recherche des causes possibles. Trop souvent, l'éleveur met en cause le regroupement des animaux, les glissades, chutes, chocs entre les animaux pour expliquer cette pathologie. En réalité, la majorité des avortements chez les ruminants est d'origine infectieuse ou parasitaire. Afin de déterminer la cause réelle des avortements en élevage, un protocole raisonné d'analyses est mis en place depuis plusieurs années au laboratoire vétérinaire avec des prises en charge par le Conseil général et le Groupement de Défense Sanitaire.

En 2014, de nouvelles analyses sont proposées aux éleveurs et à leur vétérinaire pour être encore plus précis sur l'étiologie des avortements. Conseil général et Groupement de Défense Sanitaire maintiennent leur participation à hauteur de 66 % sur ces protocoles.

Prophylaxie obligatoire

La survenue d'un avortement doit toujours conduire à suspecter une cause infectieuse. Réglementairement, en cas de 3 avortements ou plus, sur 7 jours ou moins, la visite de votre vétérinaire sanitaire est obligatoire. Il réalisera une prise de sang sur tube sec et un écouvillon (bactériologie) pour rechercher la brucellose.

Cette intervention est prise en charge par la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Quand plusieurs avortements se succèdent dans un court intervalle de temps, l'hypothèse d'une origine infectieuse est renforcée. Au-delà de la recherche obligatoire de la brucellose, la mise en œuvre d'un dépistage élargi à d'autres agents pathogènes est fortement recommandée.

Les protocoles proposés par le Conseil général et le Groupement de Défense Sanitaire du Puy-de-Dôme sont là pour vous aider à identifier l'étiologie de vos avortements et mettre en place un traitement et une prévention adaptés.

Précautions à prendre suite à un avortement

- Isoler la femelle avortée dans un endroit facilement lavable et désinfectable. Elle est potentiellement excrétrice pendant 15 à 20 jours.
- Ramasser placenta et avorton, les stocker dans un endroit à l'abri des chiens et les détruire (équarrissage ou incinération).
- Se protéger vis-à-vis des produits de l'avortement (**port de gants**) - Eviter tout contact chez les femmes enceintes.

Protocole pour les **bovins** et tarifs 2015

Protocole / prélèvement	Analyses	Prise en charge DDPP € HT	Coût éleveurs € HT	Prise en charge CG63 et GDS 63 € HT (2/3 du coût)
Protocole 1 : Prélèvement de sang sur tube sec	Sérologie brucellose (Dépistage obligatoire)	3.31	0	0
Protocole 2 : Sang sur tube sec + placenta, écouvillon vaginal ou mucus	Protocole 1 ET : - PCR Chlamydia - PCR Coxiella - PCR Listeria monocytogenes - PCR Salmonella spp - PCR Campylobacter fetus - PCR Leptospira - PCR Anaplasma phagocytophila - PCR BHV4 - Levures, Moisissures	3.31	29.01	56.32
Protocole 3 : Sang sur tube sec + placenta, écouvillon vaginal ou mucus + avorton	Protocole 1 + Protocole 2 ET : - Sérologie Néospora - PCR BVD/BD - Recherche de bactérie	3.31	45.84	89.00
Coût HT supplémentaire Protocole 3 si analyses positives	- PCR Néospora (si sérologie positive) - Identification bactérie(s) (1 à 3 germes) - Typage salmonelle		14.28 4.32/7.14/11.18 8.26	27.72 8.39/13.86/21.69 16.04

Protocole pour les **ovins et caprins** et tarifs 2015

Protocole / prélèvement	Analyses	Prise en charge DDPP € HT	Coût éleveurs € HT	Prise en charge CG63 et GDS 63 € HT (2/3 du coût)
Protocole 1 : Prélèvement de sang sur tube sec	Sérologie brucellose (Dépistage obligatoire)	8.64	0	0
Protocole 2 : Sang sur tube sec + placenta, écouvillon vaginal ou mucus	Protocole 1 ET : - PCR Chlamydia - PCR Coxiella - PCR Toxoplasma - PCR Listeria monocytogenes - PCR Salmonella spp - PCR Campylobacter fetus - PCR Leptospira - PCR Anaplasma phagocytophila - PCR BHV4 - Levures, Moisissures	8.64	43.29	84.04
Protocole 3 : Sang sur tube sec + placenta, écouvillon vaginal ou mucus + avorton	Protocole 1 + Protocole 2 ET : - PCR BVD/BD - Recherche de bactérie	8.64	57.01	110.68
Coût HT supplémentaire Protocole 3 si analyses positives	Identification bactérie(s) (1 à 3 germes) Typage salmonelle		4.32/7.14/11.18 8.26	8.39/13.86/21.69 16.04

Le bilan sanitaire d'élevage prérempli

Un outil pour piloter mon élevage

La visite sanitaire obligatoire et la réglementation en matière de prescription des médicaments vétérinaires constituent de réelles opportunités de meilleure gestion sanitaire de son troupeau.

2007 a vu la mise en place de deux modifications réglementaires de gestion sanitaire du troupeau : le décret sur la prescription des médicaments et la rénovation de la visite sanitaire obligatoire en élevage bovin. Une même logique a guidé ces adaptations réglementaires : au-delà de la santé animale, une prise en compte des préoccupations de santé publique et une adaptation aux pratiques de terrain.

Le GDS du Puy-de-Dôme, en relation avec le GTV 63 (Groupement Technique Vétérinaire) met à disposition des éleveurs et vétérinaires un formulaire de BSE prérempli (cf. encadré).

Une prescription hors examen clinique avec un bilan sanitaire d'élevage (BSE) annuel à effectuer

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, depuis le Décret « Prescription Délivrance » de 2007, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent avec les conditions suivantes :

- Je désigne mon vétérinaire traitant (ou cabinet vétérinaire) pour pratiquer le suivi sanitaire permanent ; c'est celui qui dispense régulièrement les soins dans mon élevage.
- Je prépare la visite du vétérinaire en complétant le BSE prérempli, en particulier, la partie « bilan des pathologies » à partir des enregistrements réalisés dans mon carnet sanitaire.
- Nous réalisons avec mon vétérinaire traitant le BSE annuel.
- Il établit un protocole de soins et réalise des visites régulières de suivi (minimum une visite par an). Le suivi sanitaire permanent de l'élevage est à ma charge. Lorsqu'une attention suffisante est apportée par les partenaires vétérinaire/éleveur, cela contribue à améliorer significativement la gestion sanitaire de mon élevage.

Dans le cas des groupements agréés, la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage (PSE) et les conditions permettant la prescription des médicaments vétérinaires dans ce cadre sont soumis à des règles qui leur sont propres.

Le BSE : une opportunité d'analyse et d'adaptation de la gestion sanitaire de mon élevage et la possibilité de prescription de médicaments sans examen systématique

L'éleveur et le vétérinaire réalisent un BSE annuellement, lors d'une visite spécifique.

Après analyse du BSE, le vétérinaire et l'éleveur identifient la (les) priorité(s) sanitaire(s) de l'élevage et le vétérinaire rédige un protocole de soins.



© G. Bosquet

Ce plan de prévention et de lutte concerté avec l'éleveur, intègre d'abord les mesures sanitaires puis les mesures médicales (antiparasitaires, vaccination, traitements curatifs...).

Ce protocole définit la liste des pathologies rencontrées dans mon élevage pour lesquelles une prescription de médicaments sans examen clinique est possible. Le vétérinaire indique les modalités et les précautions à respecter pour la mise en œuvre des traitements.

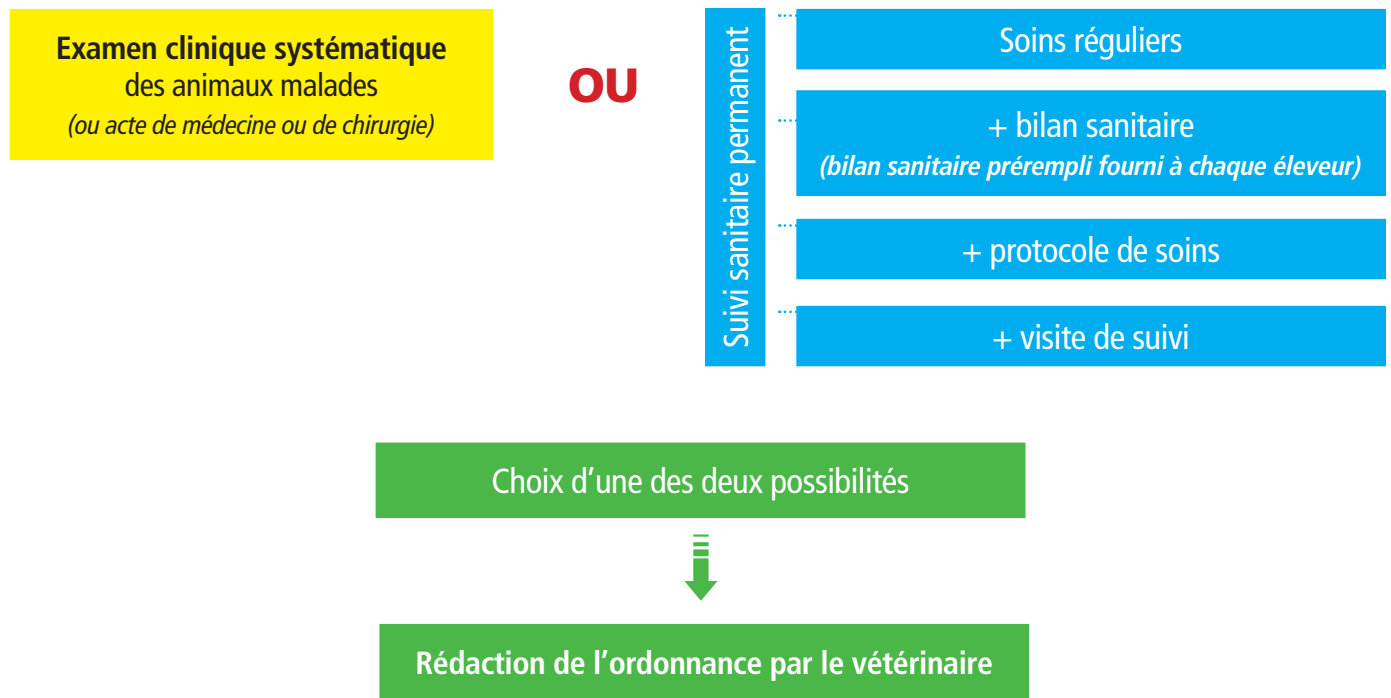
Attention ! le protocole de soins n'est pas une ordonnance. Pour toute pathologie référencée dans le bilan sanitaire, il permettra à mon vétérinaire de rédiger une ordonnance « au comptoir » sans examiner directement chaque animal malade.

Pour chaque pathologie, le vétérinaire fixe des critères d'alerte au-delà desquels sa visite sera nécessaire pour m'informer sur les risques de voir une situation sanitaire dégénérer et adapter le protocole de soins. Le vétérinaire s'assurera de la mise en œuvre en réalisant au moins une visite de suivi par an.

Je peux articuler mon BSE annuel avec la visite sanitaire obligatoire en élevage bovin

Mise en place en 2005, la visite sanitaire obligatoire en élevage bovin, réalisée par le vétérinaire sanitaire et financée par l'Etat était biennale depuis 2008. Elle est redevenue annuelle en 2014 avec pour thématique la déclaration des avortements. Elle me permet de bénéficier des conseils de mon vétérinaire sanitaire sur certains points de maîtrise des risques de l'élevage. Certaines données à collecter pour la visite sanitaire sont utiles au BSE. Si le vétérinaire traitant est également vétérinaire sanitaire de l'élevage, il peut donc s'appuyer sur la visite sanitaire pour la réalisation du BSE.

Résumé : prescription des médicaments sur ordonnance



Le suivi sanitaire permanent constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription sans consultation systématique. Il s'appuie sur le BSE (Bilan Sanitaire d'Élevage) annuel, d'où la fourniture par le GDS Puy-de-Dôme à chaque éleveur du BSE prérempli afin de faciliter l'analyse.

■ Une compilation des données pour une meilleure analyse

L'intérêt du BSE prérempli est de me fournir une synthèse des données que j'enregistre dans le cadre de mes obligations réglementaires et ainsi de me permettre une meilleure analyse.

Le BSE prérempli intègre :

- Mes données d'identification (source : BDNI - Base de Données Nationale d'Identification) qui permettent d'objectiver les mouvements, mortalités, résultats de reproduction...
- Mes données enregistrées par le GDS Puy-de-Dôme pour les maladies soumises à prophylaxies de cheptel ou d'introduction et/ou des dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies que je complète à partir de mon carnet sanitaire, avec un niveau d'alerte pour chaque pathologie.

■ La productivité numérique, un impact sur le revenu, un éclairage sanitaire

Donnée majeure, la productivité s'avère primordiale à connaître à deux titres :

- Elle présente un impact direct sur l'EBE. Ainsi, plus ou moins 5 % de productivité numérique influencent davantage l'EBE qu'une augmentation de 20 % sur le coût du carburant ou de 20 % sur le prix des aliments et des engrais.
- Elle illustre l'équilibre sanitaire de l'élevage. Une bonne productivité numérique signe une zone favorable d'équilibre sanitaire. A l'inverse, une dégradation doit constituer un critère d'alerte à investiguer.

Le bilan sanitaire prérempli permet à chaque éleveur de connaître la productivité numérique de son élevage et d'identifier les points forts à améliorer en matière de taux de gestation, intervalle vêlage-vêlage et taux de mortalité, éléments constitutifs de cette productivité numérique.

■ Le BSE prérempli fourni à chaque éleveur, une articulation à renforcer avec son vétérinaire traitant

Ce document vient d'être envoyé à chaque éleveur en janvier 2015.

Ce bilan concerne la dernière campagne du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014 et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes.

Chaque éleveur est invité à le consulter et à **contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel.**

Le GDS peut fournir ce document à votre vétérinaire traitant sous couvert d'une autorisation écrite de votre part.



OMAR : Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente

Un bilan de la mortalité dans mon élevage

Le CNESA (Comité National d'Epidémiologie en Santé Animale) du 17 janvier 2013 a validé l'inscription d'une nouvelle thématique au programme de travail de la Plateforme ESA (Epidémiologie en Santé Animale) : l'Observatoire de la mortalité des animaux de rente (OMAR). L'objectif de cet Observatoire est d'exploiter les données de mortalité disponibles pour construire un outil susceptible d'aider les professionnels et l'administration à détecter certaines dégradations de l'état de santé du cheptel français. Dans un premier temps, le développement de cet observatoire concerne le cheptel bovin.

De nombreuses données de mortalité sont actuellement collectées en France

La Base de Données Nationale d'Identification bovine (BDNI) centralise notamment toutes les notifications de mouvements (entrées et sorties) des bovins dans les élevages, dont les sorties pour cause de mort.

Par ailleurs, l'échange de données informatisé sur les sous-produits animaux (EDI-SPAN) collecte l'ensemble des données relatives aux demandes d'enlèvements reçus par les centres d'équarrissage, ainsi que les données relatives aux enlèvements effectivement réalisés. Des outils pour analyser ces données dans un objectif de surveillance épidémiologique ont été proposés dans le cadre d'une thèse d'université financée par la DGAL et réalisée en co-direction Anses Lyon – Inra Theix (63) (Modélisation de la mortalité bovine dans un objectif de surveillance épidémiologique, J.-B. Perrin, 2012, Université Lyon I).

6 départements tests dont le Puy-de-Dôme

La Direction Générale de l'Alimentation a choisi 6 départements pour tester ce nouvel outil qui sera par la suite généralisé à

l'ensemble du territoire. Le Puy-de-Dôme fait partie de ces départements. Il a travaillé durant toute l'année 2014 sous la tutelle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) via des groupes de travail avec tous les partenaires potentiellement concernés par des résultats de surveillance de la mortalité : GDS 63 EDE 63, GTV 63 (Groupement Technique Vétérinaire) et la SARVAL Sud-Est (centre équarrissage de Bayet). L'objectif est de tester sur le département les outils proposés (rapports techniques, bilans d'élevage, tableaux de bord de suivi des enlèvements).

Le GDS 63 a envoyé en janvier 2015 à chaque éleveur de bovins ayant plus de **10 naissances (environ) le bilan de la mortalité de son élevage sur la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014**, accompagné d'une note explicative.

Ce bilan permet à chacun :

- d'avoir une vision synthétique des mortalités par classe d'âge, type de production et sexe ;
- de situer ses pertes par rapport à la moyenne des élevages de sa catégorie (« laitier naisseur », « allaitant naisseur » ou « mixte naisseur ») ;
- de visualiser l'évolution de sa situation sur plusieurs années, tout en la comparant à la moyenne départementale.

Ce document vient en complément du Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli pour analyser de manière plus fine les données mortalité.

Une notice détaillée est disponible sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme ou sur le site internet du GDS 63 : www.gds63.com.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le **GDS au 04.73.44.45.30** ou votre **vétérinaire sanitaire**.

Connectez-vous sur www.gds63.com

GDS du Puy de Dôme

Accueil Organisation Actions Prophylaxies Achat bovin Collecte déchets Outils sanitaires Appui technique Contacts Accès



Exemple d'un élevage (extrait du bilan de mortalité OMAR)

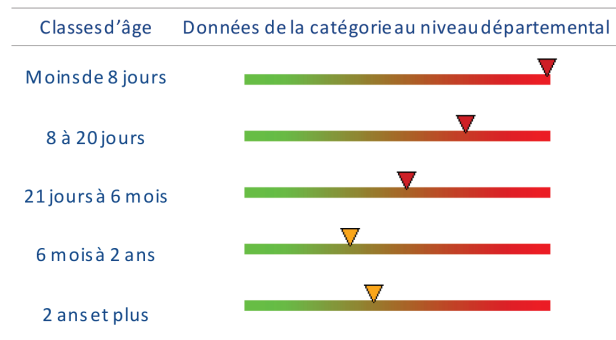
Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez le nombre de bovins ayant séjourné dans votre élevage au cours de la campagne 2013/2014 et le nombre de bovins morts par classe d'âge, type de production et sexe. Ces chiffres correspondent à la mortalité et aux mouvements déclarés en BDNI pendant la campagne.

Mortalité sur la campagne

Classes d'âge	Animaux de type laitier				Animaux de type allaitant et croisés			
	Femelles		Mâles		Femelles		Mâles	
	Nombre de bovins	Nombre de morts	Nombre de bovins	Nombre de morts	Nombre de bovins	Nombre de morts	Nombre de bovins	Nombre de morts
Moins de 3 jours*	69	0	57	0	2	0	1	0
Moins de 8 jours	73	11	58	7	2	2	1	0
8 à 20 jours	62	4	48	2			1	0
21 jours à 6 mois	75	5	21	0			1	0
6 mois à 2 ans	114	1	29	1				
2 ans et plus	191	6	3	0				
TOTAL MORTS					39			

Attention, pour les animaux de moins de 3 jours, les données de votre élevage ne sont interprétables que si tous les animaux sont bouclés à la naissance

Mortalité par classe d'âge



Légende

Positionnement de votre élevage

Minimum du groupe

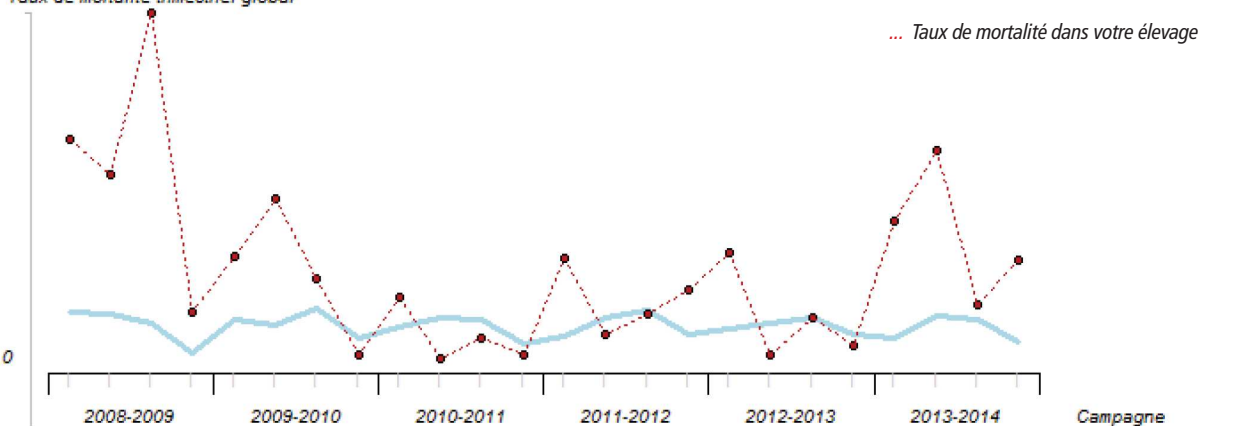
Maximum du groupe

Pour la classe d'âge, par rapport au taux de mortalité des élevages de votre catégorie

- Le taux de mortalité de votre élevage est faible
- Le taux de mortalité de votre élevage est moyen
- Le taux de mortalité de votre élevage est plutôt élevé
- Le taux de mortalité de votre élevage est élevé

Evolution sur 6 ans par trimestre et situation dans la catégorie

Taux de mortalité trimestriel global



Légende

Au cours des six dernières campagnes, le taux global trimestriel de votre élevage a été :

- Le plus souvent inférieur au taux global trimestriel moyen de votre catégorie
- Le plus souvent dans la moyenne du taux global trimestriel moyen de votre catégorie
- Aussi souvent supérieur qu'inférieur au taux global trimestriel moyen de votre catégorie
- Le plus souvent supérieur au taux global trimestriel moyen de votre catégorie

Synthèse de la mortalité globale dans votre élevage

Pour la campagne 2013-2014, en terme de mortalité globale, votre élevage se situe parmi les élevages «laitiers naisseurs» du département ayant la mortalité la plus élevée. A noter que depuis la campagne précédente, la mortalité de votre élevage a augmenté.

Vous pouvez vous rapprocher de votre vétérinaire ou de votre GDS pour une interprétation plus fine des résultats et pour la recherche des causes des problèmes éventuellement identifiés.

**BOVINS****OVINS****CAPRINS**

Nouvelle organisation des audits d'élevage GDS

Nous souhaitons vous informer des évolutions dans l'organisation des audits d'élevage de 2^{ème} intention proposés par le GDS 63.

Cette démarche d'audit est un des volets du **concept global de prévention** développé depuis 2008 par le GDS 63 avec la société 5mVet, en partenariat obligatoire avec les vétérinaires praticiens, et en collaboration que nous souhaitons la plus fructueuse possible avec les autres organismes agricoles.

Ce concept comprend 3 volets : un programme de formation continue, la coordination d'audits d'élevages de 2^{ème} intention en médecine de troupeau, et de la communication technique.

Le GDS 63 a comme priorité de répondre aux attentes et aux besoins des éleveurs confrontés à des pertes d'élevage, ou souhaitant progresser, en les aidant à améliorer leurs pratiques. Nous pensons qu'il existe à ce niveau des marges de progrès importantes avec des répercussions directes sur le revenu des éleveurs, et que la technicité est le levier majeur pour permettre d'améliorer le revenu en diminuant les pertes.

Le programme de formation continue (bovins, ovins, potentiellement caprins) que nous proposons aux éleveurs traite des grandes problématiques d'élevage : pathologie néonatale - reproduction - mammites - boiteries - respiratoire - sous production... en balayant l'ensemble des piliers du sanitaire, de l'animal au végétal en passant par le confort des animaux, à travers une approche globale de médecine de troupeau.

Notre ligne de conduite et notre organisation sont les suivantes :

- Les formations sont organisées par le GDS 63 maître d'œuvre.
- Le recrutement est réalisé avec les cabinets vétérinaires partenaires.
- L'animation technique est assurée par les intervenants spécialistes en médecine de troupeau du réseau 5mVet, en lien avec les techniciens agricoles départementaux quand cela est possible.

Ces formations s'adressent, bien entendu, d'abord aux éleveurs.

Mais elles permettent également :

- au personnel technique des GDS
 - aux vétérinaires praticiens
 - et aux techniciens d'autres structures
- de se former ou de se perfectionner en médecine de troupeau.

Avant le lancement d'un nouveau thème de formation éleveurs, le GDS 63 organise **une journée technique spécifique** sur ce thème pour les **vétérinaires** et les **techniciens** des différentes structures agricoles concernées. Au-delà de l'apport de connaissances, ces journées sont l'occasion (rare) pour les différents acteurs de terrain de se rencontrer, de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble au service des éleveurs.

Tout ce volet formation doit contribuer à l'amélioration de l'appui technique de 1^{ère} intention réalisé par les intervenants habituels de l'élevage que sont les vétérinaires et les techniciens des différentes structures.



L'activité d'audit de 2^{ème} intention et d'expertise en médecine de troupeau (bovins, ovins, caprins) est le second volet de la démarche.

L'essentiel de l'appui technique en élevage est bien entendu du ressort des vétérinaires praticiens et des techniciens d'élevage, et c'est à ce niveau que la majorité des problèmes devraient être résolus.

Lorsque ce niveau d'intervention ne permet pas de résoudre le problème d'élevage rencontré, le GDS 63 proposait jusqu'à maintenant son expertise à travers son vétérinaire conseil, et coordonnait une visite commune de 2^{ème} intention (audit) rassemblant l'ensemble des compétences, et permettant d'apporter un discours harmonisé à l'éleveur.

Le suivi de l'élevage, coordonné pendant quelques mois par le GDS, est du ressort des intervenants habituels formés à la méthodologie. Le travail de chacun est ainsi bien respecté.

Face à des problématiques complexes, le GDS pouvait faire appel, si nécessaire, au réseau 5mVet pour un audit de 3^{ème} intention réalisé également de façon commune et dans un cadre conventionné.

Des **outils diagnostiques** (packs avortements, parasitisme, immunité) et des **aides spécifiques de 66 % aux analyses** complètent le dispositif.

Le départ de notre vétérinaire conseil, l'impossibilité de trouver un nouveau vétérinaire répondant au profil requis et opérationnel immédiatement, et notre volonté de pérenniser ce service répondant aux attentes et aux besoins de nos adhérents, nous conduit à modifier notre organisation.

Afin d'apporter la meilleure expertise, le GDS 63 fait désormais appel directement, toujours dans un cadre conventionné, aux **consultants du réseau 5mVet** qui regroupe des vétérinaires nutritionnistes spécialisés en médecine de troupeau, un référent audit de traite, une spécialiste fourrages, des techniciens bâtiments (laitiers ou allaitants)...

Cette prestation est encadrée :

- par une convention entre le GDS 63 et 5mVet qui réalise des audits dans le département uniquement dans le cadre GDS.

- par une convention similaire à celle existant pour les plans de maîtrise BVD et Paratuberculose entre le GDS 63 et l'éleveur qui s'engage à mettre en œuvre les recommandations, ainsi qu'avec le vétérinaire traitant qui assure le suivi du plan.

Le coût de la prestation réalisée par l'intervenant 5mVet (une journée d'audit dans l'élevage – 2 jours pour rédiger le rapport) est de **65 AMO (Acte Médical Ordinal) = 919,10 € en 2015 + déplacement.**

Il est facturé par 5mVet à l'éleveur.

Le GDS 63 apporte à l'éleveur une aide de 400 euros sur l'audit.

Les aides à l'audit (400 €) et aux analyses (66 %) sont tributaires de la mise en œuvre par l'éleveur des principales recommandations formulées à l'issue de l'audit.

Le troisième volet de la démarche est la rédaction avec 5mVet d'**articles et de fiches techniques** reprenant l'essentiel des points présentés en formation.

Cette démarche de progrès en évolution constante, reste équilibrée et profitable à tous, en premier lieu aux éleveurs et à leurs animaux, ainsi qu'aux différents acteurs du sanitaire dont l'avenir repose sur leur technicité et sur leur faculté à travailler ensemble pour répondre aux attentes et aux besoins des éleveurs.

Audit d'élevage

Pathologie néonatale, reproduction, mammites, boiteries, respiratoire, sous-production...

ELEVEUR CONFRONTÉ A DES PERTES D'ÉLEVAGE

APPUI TECHNIQUE DE 1^{ère} INTENTION

Intervenants habituels : vétérinaire traitant + techniciens



Si nécessaire – AUDIT DE 2^{ème} INTENTION
Coordonné par le GDS

Visite commune = expert + GDS + vétérinaire traitant + techniciens

Suivi réalisé par les intervenants habituels

- rendez-vous pris par le GDS
- préparation de l'audit par tous les intervenants – coordination GDS
- audit
- analyses et mesures complémentaires
- aides GDS à l'audit et aux analyses sous réserve de mise en œuvre des recommandations
- rapport expert → discours harmonisé
- suivi coordonné par le GDS



Actions et participations GDS et Conseil général - Campagne 2014 - 2015

Pour bénéficier de la participation de la Caisse d'Entraide Bovine (CEB) du GDS, vous devez être à jour de votre cotisation GDS sur la campagne en cours et la campagne précédente. La CEB n'intervient pas sur les mortalités et les frais vétérinaires (visites et médicaments).

ACTIONS et montants bruts avant participations	PARTICIPATIONS (à déduire des montants bruts)	
	G.D.S.	Conseil général*
ACTIONS NATIONALES		
DELEGATIONS DE MISSIONS DE SERVICE PUBLIC <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à jour des exploitations sur SIGAL ■ Edition des ASDA - Duplicatas - Rééditions Envoi des passeports et des documents sanitaires ■ Gestion des introductions brucellose - tuberculose ■ Edition et envoi des DAP aux vétérinaires ■ Gestion prophylaxies brucellose - leucose - tuberculose ■ Analyses laitières gratuites (brucellose, leucose) 	100 %	
PROPHYLAXIE IBR + CERTIFICATION <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion des introductions, prophylaxie, certification ■ 2 analyses laitières/an gratuites ■ Sérologies de mélange de prophylaxie 	50 % 33 %	50 % 33 %
CERTIFICATION VARRON <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion de la prophylaxie et des introductions ■ Traitements lors d'introductions à risque ■ Contrôles sérologiques et visuels 	100 % 100 %	
PARATUBERCULOSE (garantie de cheptel) <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse ELISA (sang) 	33 %	33 %
ACTIONS DÉPARTEMENTALES		
<i>Les participations GDS et CG sur les analyses sont déduites de la facture du laboratoire 63 (sauf pour les audits)</i>		
PLANS DE MAÎTRISE DES PATHOLOGIES = appui technique + aides aux analyses <ul style="list-style-type: none"> → VISITE D'ELEVAGE GDS/vétérinaire/techniciens <ul style="list-style-type: none"> - Forfait d'intervention du vétérinaire traitant = 92 € - Audit 5mVet = 65 AMO = 919 € → AIDES AUX ANALYSES <ul style="list-style-type: none"> ■ BVD - Recherche des IPI <ul style="list-style-type: none"> - sur sang (PCR - mélange de 20) - sur cartilage auriculaire (PCR - mélange de 5) ■ PARATUBERCULOSE (maîtrise de la maladie) <ul style="list-style-type: none"> - Recherche des excréteurs (PCR bouses) ■ AUDITS = autres plans de maîtrise (cf p 18) (pathologie néonatale, reproduction, mammites, boiteries...) - Analyses en lien avec la problématique → MESURES D'ACCOMPAGNEMENT <ul style="list-style-type: none"> ■ ACHAT DE DÉSINFECTANT 	50 % = 46 € 400 €	66 % 66 % (assainissement) 33 % 33 % 66 % remboursés
	2 €/analyse (volontaire)	
	33 %	33 %
	66 % remboursés	
	50 % maxi 80 €	

* sous réserve d'attribution (réponse en avril 2015)

■ Action nouvelle ou modifiée

<p>PACK AVORTEMENTS (cf p12)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyses directes systématiques 	33 %	33 %
<p>PACK PARASITISME</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sérologies grande douve + coproscopies individuelles 	50 %	
<p>PACK IMMUNITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ IgG et protéines totales (sang veaux + colostrums) 	100 %	
<p>AUTOPSIES au labo 63</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ramassage en ferme cadavres gros animaux (35 €) ■ Réalisation de l'autopsie <ul style="list-style-type: none"> - Génisse - vache (320 €) - Veau (180 €) ■ Analyses bactériologiques 		<p>80 % = 28 €</p> <p>80 % = 256 €</p> <p>80 % = 144 €</p> <p>80 %</p>
<p>INTRODUCTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ BVD : dépistage gratuit des IPI (PCR sang) 		100 % (systématique)
<p>FORMATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Formations éleveurs <ul style="list-style-type: none"> - Santé du veau et gestion du tarissement (6 journées) - Santé et croissance de la génisse laitière (8 journées) ■ Formations JA + lycées agricoles ■ Journées techniques vétérinaires et techniciens <ul style="list-style-type: none"> - Santé et croissance de la génisse laitière (09/10/2014) 	mallette de soins (100 €) dès 1 ^{ère} adhésion au GDS	
<p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ GDS Infos 63 - plaquettes ■ Articles de presse et réunions d'information 		
<p>HYGIÈNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Désinfection des bâtiments par un organisme agréé ■ Contrôle d'ambiance des bâtiments - EDE (480 €) ■ Collecte des déchets vétérinaires (1 kit = 30 €) ■ Analyse bactériologique eau d'origine privée (57,40 €) 	<p>50 % maxi 153 €</p> <p>133 €</p> <p>arrêt aide kits suivants</p> <p>28,70 € + appui technique</p>	<p>via EDE</p> <p>13,75 € sur le 1^{er} kit</p>
<p>VALORISATION DU REGISTRE D'ELEVAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Carnet sanitaire - Tableau bilan des pathologies ■ Classeur sanitaire 	<p>50 %</p> <p>100 %</p>	<p>50 %</p>
<p>ABATTAGE TOTAL (maladies réputées contagieuses)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Délégation de créance ■ Prises de sang d'achat 	<p>suitant dossier</p> <p>80 % maxi 30 €/bov.</p>	
<p>ABATTAGE PARTIEL (maladies réputées contagieuses)</p>	153 €/bovin	
<p>PROPHYLAXIE TUBERCULOSE (exploitations à risque)</p> <p>Envoi de la facture acquittée au GDS</p>	100 %	



Actions et participations GDS et Conseil général - Campagne 2014 - 2015

Pour bénéficier de la participation de la Caisse d'Entraide Ovine (CEO), vous devez être à jour de votre cotisation ovine sur la campagne en cours et la campagne précédente. La CEO n'intervient pas sur les mortalités et les frais vétérinaires (visites et médicaments).

ACTIONS et montants bruts avant participations	PARTICIPATIONS (à déduire des montants bruts)	
	G.D.S.	Conseil général*
GALE OVINE (remboursement sur factures explicites) <ul style="list-style-type: none"> ■ Gale clinique (diagnostic vétérinaire) ■ 1 traitement préventif 	1,20 €/ov cotisant 0,35 €/ov cotisant	
AUDIT D'ELEVAGE <ul style="list-style-type: none"> ■ Appui technique : auditeur/GDS/vétérinaire/techniciens ■ Analyses réalisées dans le cadre de l'audit ■ Achat de désinfectant 	50 % facture audit 66 % 50 % maxi 80 €	
PACK AVORTEMENTS (cf p12)	33 %	33 %
PACK PARASITISME (coproscopies + sérologies douve)	50 %	
PACK IMMUNITÉ <ul style="list-style-type: none"> ■ IgG et protéines totales (sang agneaux + colostrums) 	100 %	
ECHOGRAPHIE	0,25 €/femelle testée	
AUTOPSIES au labo 63 <ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation de l'autopsie - Brebis (180 €) - Agneau (55 €) ■ Analyses bactériologiques 		80 % = 144 € 80 % = 44 € 80 %
CONTRÔLE D'ACHAT BÉLIER (cf p27) <ul style="list-style-type: none"> ■ Visite d'introduction + analyses 	100 %	
HYGIENE <ul style="list-style-type: none"> ■ Désinfection des bâtiments par un organisme agréé ■ Contrôle d'ambiance des bâtiments - EDE (480 €) ■ Bac d'équarrissage ■ Armoire à pharmacie ■ Collecte des déchets vétérinaires (1 kit = 30 €) ■ Analyse bactériologique eau d'origine privée (57,40 €) 	50 % maxi 153 € 133 € 122 € 50 % maxi 120 € arrêt aide kits suivants 28,70 € + appui technique	via EDE 13,75 € sur le 1 ^{er} kit
REGISTRE D'ÉLEVAGE <ul style="list-style-type: none"> ■ Carnet sanitaire ■ Ovitel (module bonnes pratiques) 	50 % 100 €	50 %
FORMATIONS - COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none"> ■ Formations J.A. - Lycées agricoles ■ Documents techniques - articles de presse 	mallette de soins (100 €) dès la 1 ^{ère} adhésion GDS	
ABATTAGE <ul style="list-style-type: none"> ■ Délégation de créance ■ Prises de sang d'achat 	suivant dossier 80 % maxi 15 €/ovine	
TREMBLANTE <ul style="list-style-type: none"> ■ Génotypage (analyse) ■ Aide au remplacement des béliers sensibles 	100 % 100 €/bélier	
ANALYSE BRUCELLOSE GRATUITE (prophylaxie)	50 %	50 %

* sous réserve d'attribution (réponse en avril 2015)

■ Action nouvelle ou modifiée



Actions et participations GDS et Conseil général - Campagne 2014 - 2015

Pour bénéficier de la participation de la Caisse d'Entraide Caprine (CEC), vous devez être à jour de votre cotisation caprine sur la campagne en cours et la campagne précédente. La CEC n'intervient pas sur les mortalités et les frais vétérinaires (visites et médicaments).

ACTIONS et montants bruts avant participations	PARTICIPATIONS (à déduire des montants bruts)	
	G.D.S.	Conseil général*
AUDIT D'ELEVAGE <ul style="list-style-type: none"> ■ Appui technique : auditeur/GDS/vétérinaire/techniciens ■ Analyses réalisées dans le cadre de l'audit ■ Achat de désinfectant - éleveurs en plan de maîtrise 	50 % facture audit 50 % 50 % maxi 80 €	
PACK AVORTEMENTS (cf p12) <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyses directes systématiques 	33 %	33 %
PACK PARASITISME <ul style="list-style-type: none"> ■ Sérologies grande douve + coproscopies individuelles 	50 %	
PACK IMMUNITÉ <ul style="list-style-type: none"> ■ IgG et protéines totales (sang chevreaux + colostrums) 	100 %	
AUTOPSIES au labo 63 <ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation de l'autopsie <ul style="list-style-type: none"> - Chèvre (180 €) - Chevreau (55 €) ■ Analyses bactériologiques 		80 % = 144 € 80 % = 44 € 80 %
CONTRÔLE D'ACHAT BOUC (cf p27) <ul style="list-style-type: none"> ■ Visite d'introduction + analyses : brucellose, chlamydie, fièvre Q, paratuberculose, CAEV... 	100 %	
HYGIENE <ul style="list-style-type: none"> ■ Désinfection des bâtiments par un organisme agréé ■ Contrôle d'ambiance des bâtiments - EDE (480 €) ■ Bac d'équarrissage ■ Armoire à pharmacie ■ Collecte des déchets vétérinaires (1 kit = 30 €) ■ Analyse bactériologique eau d'origine privée (57,40 €) 	50 % maxi 153 € 133 € 122 € 50 % maxi 120 € arrêt aide kits suivants 28,70 € + appui technique	via EDE 13,75 € sur le 1 ^{er} kit
REGISTRE D'ÉLEVAGE <ul style="list-style-type: none"> ■ Carnet sanitaire 	50 %	50 %
FORMATIONS - COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none"> ■ Formations J.A. - Lycées agricoles ■ Documents techniques - articles de presse 	mallette de soins (100 €) dès la 1 ^{ère} adhésion GDS	
ABATTAGE <ul style="list-style-type: none"> ■ Délégation de créance ■ Prises de sang d'achat 	suivant dossier 80 % maxi 15 €/caprin	
ANALYSE BRUCELLOSE (prophylaxie)	12 %	50 %

* sous réserve d'attribution (réponse en avril 2015)

Actions et participations GDS et Conseil général - Campagne 2014 - 2015

Pour bénéficier de la participation de la Caisse d'Entraide Porcine, vous devez être à jour de votre cotisation porcine sur la campagne en cours et la campagne précédente.

ACTIONS et montants bruts avant participations	PARTICIPATIONS (à déduire des montants bruts)	
	G.D.S.	Conseil général*
SDRP		
■ Analyses initiales et de recontrôles	100 %	
■ Prélèvements de recontrôles	100 %	
■ Abattage	61 €/truie + caisse régionale	
HYGIENE		
■ Bac d'équarrissage	250 €	
■ Armoire à pharmacie	50 % maxi 120 €	
■ Collecte des déchets vétérinaires (1 kit = 30 €)	arrêt aide kits suivants	13,75 € sur le 1 ^{er} kit
■ Congélateur (stockage des cadavres)	50 % maxi 200 €	
■ Analyse bactériologique eau d'origine privée (57,40 €)	28,70 € + appui technique	

Conseil d'administration du GDS (Janvier 2015)

PRESIDENT

Lionel ALLAFORT LE VERNET STE MARGUERITE

ADMINISTRATEURS

Christian BAFOIL APCHAT

Roland BATISSE CHAMPEIX

Stéphane BERNARD PICHERANDE

Gilles BOUSSET OLBY

Pascale CHASSARD SAINT DIERY

Marc COUGOUL LE VERNET SAINTE MARGUERITE

Jean-Luc COUPAT (Conseil général) CLERMONT-FD

Séverine DASSAUD LIMONS

Eric CHAMPEYROUX SAINT ELOY LES MINES
(Groupement Technique Vétérinaire)

Bernard DECOUZON VOLLORE VILLE

Joël ESPAGNOL CHARBONNIERES LES VIEILLES
(Syndicat des négociants en bestiaux)

Bernard FAURE BLOT L'ÉGLISE

FDSEA (en cours de désignation)

Jean-Luc FERRET CHAUMONT LE BOURG

Thierry GOUTTENOIRE LA TOUR D'AUVERGNE
(Syndicat des vétérinaires)

Claude GRENIER (Section apicole) MARSAT

Frédéric GROISNE ... SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

Denis GUERIN (EDE) THIERS

René JAL (Ordre des vétérinaires) LA TOUR D'AUVERGNE

Patrick JAVION CHAPDES BEAUFORT
(Section petits ruminants)

François MARION (Conseil général) CLERMONT-FD

Sébastien MONTALBAN LIMONS

Président section porcine (en cours de désignation)

Guy RANCE CHARBONNIERE LES VIEILLES

Christelle RIGOULET CONDAT LES MONTBOISSIER
(Chambre départementale d'agriculture)

Guy ROBERT (Section aquacole) CHAMALIERES

Denis ROUGIER SAINT GEORGES DE MONS
(Section des Groupements de Producteurs de la FDCA)

Jean-Paul THENOT (UDSEA) AMBERT

Philippe THOULY CELLES SUR DUROLLE

Louis VACQUANT BUSSIERES PRES PIONSAT



Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, le GDS Apicole (GDSA) est devenu depuis le 11/01/2014 section apicole du GDS 63, rejoignant ainsi les autres espèces (bovins, ovins, caprins, porcs, poissons).

« L'année 2014 a été une année difficile pour l'apiculture. Le climat difficile n'a pas favorisé le travail de nos abeilles, en conséquence les récoltes de miel ont été très mauvaises.

Nous avons réalisé 130 visites sanitaires. Lors de ces visites des prélèvements pour analyses ont été réalisés (intoxications, varroase, loque européenne...). Les adhérents visités apprécient la démarche. Rappel : dans le cadre du PSE (agrément), nous devons visiter tous les ruchers de nos adhérents sur une période de 5 ans (les visites sont gratuites pour les apiculteurs adhérents au GDSA).

Sous la responsabilité de notre vétérinaire conseil nous avons distribué les traitements anti-varroa à nos 930 adhérents. Nous les avons conseillés lors des démonstrations, visites sanitaires et conférences.

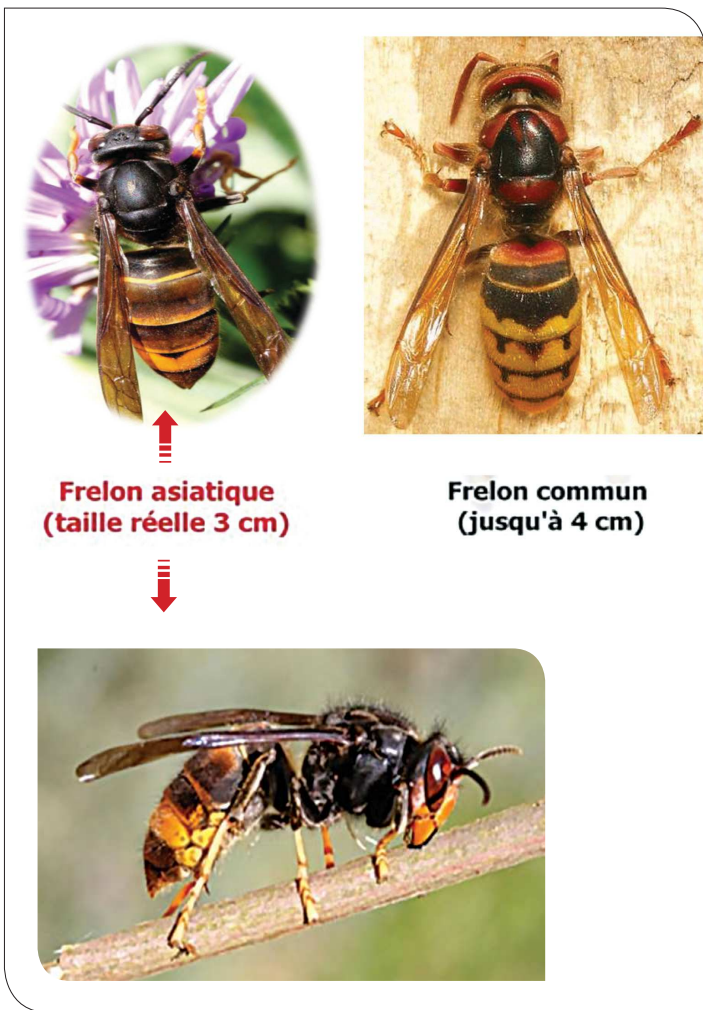
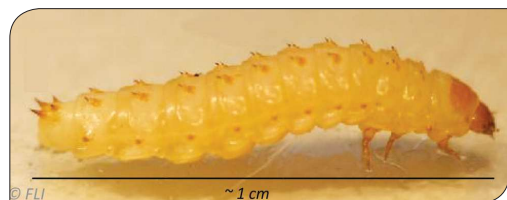
Nous remercions au nom du GDSA, le Conseil général du Puy-de-Dôme, pour l'aide octroyée aux apiculteurs, permettant d'abaisser le coût des traitements de la varroase. Depuis plusieurs années le Conseil général est à l'écoute, et participe au maintien du cheptel apiaire dans notre département.

Des mortalités importantes ont été constatées en zone de montagne dans les Pyrénées, il semblerait que ces mortalités seraient dues à la « Deltamétrine », traitements antiparasitaires appliqués sur les ovins et bovins, ce qui crée des inquiétudes chez les apiculteurs. Veuillez nous informer, si vous constatez des problèmes similaires.

Cette année encore de nombreux apiculteurs (130) ont participé aux différentes formations au LPA de Pontaumur. Cela permet d'acquérir des compétences et connaître les bonnes pratiques pour maintenir le cheptel dans un meilleur état sanitaire. Pour lutter efficacement contre les maladies, il est très important de savoir reconnaître leurs symptômes et causes favorisantes.

Le frelon asiatique « *Vespa Vélutina* » se déploie et s'implante dans notre département. De nombreux piégeages ont été réalisés par les apiculteurs et une vingtaine de nids ont été détruits par le SDIS. Il faut être vigilant car c'est un problème grave pour nos abeilles, mais également un problème majeur pour la population, car il est très agressif à l'abord du nid (ne pas confondre avec le frelon Européen « *Vespa Crabro* »)

Aethina Tumida (le petit coléoptère de la ruche) a été découvert dans le sud de l'Italie. 440 colonies venant de Sicile sont entrées dans notre département. Elles concernent 40 apiculteurs. En relation avec la DDPP, nous avons coordonné et visité une grande partie des ruchers concernés, le climat ne nous a pas permis de terminer. Les colonies restantes seront visitées au printemps prochain. Le petit coléoptère n'est pas présent en France, il est classé danger de 1^{ère} catégorie, donc application de la Police Sanitaire sous la responsabilité de la DDPP : visite des colonies concernées, (si découverte du parasite : destruction des colonies, établissement de zones de confinement).



Après une année passée au sein du **GDS multi-espèces**, le bilan est positif. Le fonctionnement du GDSA 63 « section apicole » est autonome. Nous avons une collaboration constructive sur des dossiers ayant un impact régional, voir national (nouvelle gouvernance sanitaire) où nous bénéficions de l'expertise de l'équipe du GDS. Les réunions communes permettent de mieux se connaître et de comprendre les problèmes rencontrés par chaque production. Nous remercions toute l'équipe pour leur disponibilité et leur professionnalisme».

Claude GRENIER, Président de la section apicole

Rappel : La détention de ruche est soumise à déclaration annuelle au GDS, un numéro vous sera attribué par la DDPP (pour plus de détails consulter le site internet du GDSA 63 <http://www.gdsa-63.fr>)

Pour tout renseignement, veuillez contacter le GDS 63 ou la section apicole du GDS 63 :

Président : **Claude GRENIER - 06 88 83 30 47**

Site Internet : <http://www.gdsa-63.fr>

Missions déléguées par l'Etat

Accréditation COFRAC norme 17020

Délégations de missions de service public

L'Etat, à travers ses DSV (Directions des Services Vétérinaires) et maintenant ses DDPP (Directions Départementales de la Protection des Populations) délègue depuis une quinzaine d'années un ensemble de missions sanitaires aux GDS :

- Edition des ASDA, Laisser-passer, Duplicatas, Rééditions, et envoi des passeports et des documents sanitaires (150 000 passeports et 200 000 ASDA par an dans le 63)
- Gestion des prophylaxies
 - Partie amont
 - Mise à jour des établissements dans le logiciel national SIGAL
 - Programmation de la campagne avec les Services Vétérinaires
 - Edition et envoi des DAP (Documents d'Accompagnement des Prophylaxies) aux vétérinaires dans les 15 jours précédant leur intervention en élevage (3400 opérations par an)
 - Saisie des données
 - Partie aval (suivi de la campagne)
 - Suivi des qualifications Brucellose, Leucose, Tuberculose
 - Recherche et gestion des non conformités administratives (élevages retardataires, sous-réalisation de prélèvements...)
- Gestion des introductions = Contrôle des 25 000 opérations au regard de la Brucellose et de la Tuberculose (et de l'IBR dans le cadre de l'Arrêté Ministériel).

Mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Sanitaire - Accréditation norme 17020

Le 30 juin 2012 a été publié au Journal Officiel le décret n° 2012-

843 relatif à la reconnaissance des FRGDS (Fédérations Régionales des Groupements de Défense Sanitaire) et des FREDON (Fédérations Régionales des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) comme OVS (Organismes à Vocation Sanitaire) dans le domaine animal et végétal, des FRGTV (Fédérations Régionales des Groupements Techniques Vétérinaires) comme OVVT (Organisations Vétérinaires à Vocation Technique), et des futures ASR (Associations Sanitaires Régionales).

Les FRGDS et les FREDON ont été reconnus officiellement OVS le 1^{er} avril 2014

Les OVS disposent désormais d'une période de 3 ans pour être accrédités par le COFRAC sur la norme 17020 pour gérer les délégations de missions de Service Public.

Cette reconnaissance majeure, et l'accréditation norme 17020 implique une réorganisation et un travail régional conséquent nécessitant l'adhésion de tous, comme le prévoit l'article L 201-10 du code rural (ordonnance 2011-862 du 22 juillet 2011 art.1) : « Les personnes qui sont propriétaires ou détenteurs d'animaux ou de végétaux au titre de leur activité professionnelle ainsi que les autres personnes soumises en application des articles L.201-4 et L.221-1 à des obligations en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre les dangers sanitaires sont tenues d'adhérer au réseau correspondant à leur type d'activité et à leur zone d'activité. Elles participent aux actions de prévention, de surveillance et de lutte contre les dangers sanitaires relevant de leur responsabilité, directement ou par l'intermédiaire d'organismes à vocation sanitaire mentionnés à l'article L.201-9, et se soumettent aux mesures prescrites par l'autorité administrative. »

Charte de mise en œuvre des missions déléguées par l'Etat*



GDS Auvergne, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat.

L'OVS soumet à accréditation l'organisation des opérations de prophylaxie ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020 .

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées .

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours par écrit auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat à GDS Auvergne pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de l'OVS (Section Départementale du Puy-de-Dôme - 11 allée Pierre de Fermat - 63170 AUBIERE - 04 73 44 45 30).

* Version longue consultable sur le site internet GDS 63 ou sur demande au GDS 63.



Prophylaxies : modalités et principaux tarifs 2015

BOVINS

		MONTANTS HT EN EUROS A régler au vétérinaire 1 AMO (Acte Médical Ordinal) = 14,14 € en 2015	
PROPHYLAXIE (Brucellose, leucose, IBR, varron)			
Vacation (déplacement compris) lors d'une prophylaxie réalisée en plusieurs fois, une demi vacation (déplacement compris) = 1.2 AMV est applicable dès la 2 ^{ème} intervention		2.4 AMO = 33,94 €	1.2 AMO = 16,97 €
Prélèvement de sang		0.20 AMO = 2,83 €	
VACCINATION IBR		2.4 AMO = 33,94 € Vacation (déplacement compris) applicable sur une intervention spécifique vaccina- tion IBR (hors prophylaxie) 0.13 AMO = 1,84 €	
VISITE D'INTRODUCTION (déplacement compris)			
1 ^{er} bovin		2.4 AMO = 33,94 €	
bovins suivants		0.20 AMO si prise de sang seule = 2,83 € 0.45 AMO si prise de sang + tuberculination = 6,36 €	

PETITS RUMINANTS

PROPHYLAXIE (Brucellose)		MONTANTS HT EN EUROS - A régler au vétérinaire	
LES OVINS par sondage : <ul style="list-style-type: none"> • tous les ovins mâles âgés de plus de 6 mois, • tous les animaux introduits, • 25 % des femelles ayant reproduit sans que ce nombre puisse être < 50. TOUS LES CAPRINS âgés de plus de 6 mois	Les cheptels ovins ou caprins avec vente directe de fromage ou lait cru CONTRÔLE ANNUEL	Vacation (déplacement compris) : 2.4 AMO = 33,94 €	
	Pour les autres cheptels CONTRÔLE QUINQUENNAL communes de 64 à 157 (de La Celle à Fayet le Château)	Prélèvement de sang : 0.07 AMO = 0,99 €	
VISITE D'INTRODUCTION (déplacement compris)			
Se renseigner sur l'historique et le statut du cheptel vendeur, sur l'existence d'un programme de vaccination, et réaliser d'éventuelles recherches complémentaires en matière de chlamydie, fièvre Q, border disease, visna maedi, tremblante, CAEV, paratuberculose...		Le premier : 1.2 AMO = 16,97 € Jusqu'à 20 : 0.09 AMO = 1,27 € Les suivants : 0.05 AMO = 0,71 €	

PORCS

PROPHYLAXIE (SDRP + Aujeszky)	MONTANTS HT EN EUROS - A régler au vétérinaire	
Vacation (déplacement compris)	3.3 AMO = 46,66 €	
Prélèvement de sang : - sur buvard	0.20 AMO = 2,83 €	
- sur tube	0.35 AMO = 4,95 €	

POISSONS

Vacation sans prélèvements	7.5 AMO = 106,05 €
Vacation + prélèvements de 30 poissons	15 AMO = 212,10 €
Vacation + prélèvements de 150 poissons	23 AMO = 325,22 €



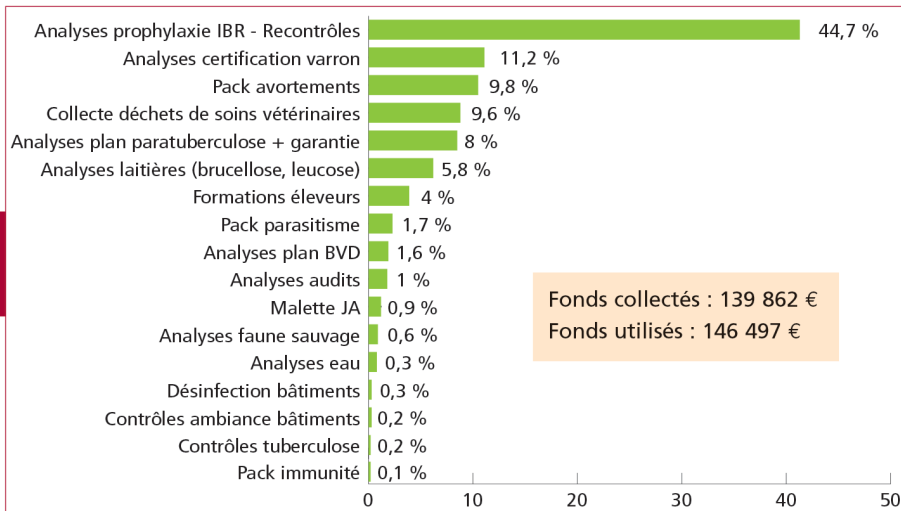
Aides 2014 : 474 097 €

Caisses d'entraide GDS et Conseil général

Aides caisses d'entraide GDS

	Bovins	Ovins	Caprins	Porcs	Aquaculture
Fonds collectés	139 862 €	14 560 €	2 111 €	2 487 €	1 733 €
Fonds utilisés	146 497 €	22 410 €	1 663 €	1 705 €	1 822 €

Caisse d'entraide bovine Campagne 2013-2014



Aides Conseil général

300 000 €

Cotisations Campagne 2014/2015

Exercice de 14 mois (01/11/14 - 31/12/15)

COTISATIONS BOVINES

COTISATION GDS

Par bovin à l'IPG au 01/01/2015

Ces 5 lignes sont indissociables pour bénéficier des actions et des aides.
La certification IBR est attribuable à tout adhérent sous réserve d'un engagement individuel et des conditions sanitaires requises.

- FONCTIONNEMENT GDS1,99 €
- CAISSE D'ENTRAIDE BOVINE0,44 €
- EDITION ASDA + ENVOI ASDA-PASSEPORTS 0,35 €
- COTISATIONS NATIONALES (FMSE & Recherche) 0,15 €

TOTAL : 2,93 €

COTISATION FNB facultative

(Fédération Nationale Bovine)

- FNB0,15 €

COTISATION OVINE

Par ovin déclaré à l'IPG.

Ces 4 lignes sont indissociables pour bénéficier des actions et des aides.

- FONCTIONNEMENT GDS0,34 €
- CAISSE D'ENTRAIDE OVINE.....0,17 €
- COTISATIONS NATIONALES (FMSE & Recherche)....0,03 €

TOTAL : forfait 25 € + 0,54 €/ovine

COTISATION CAPRINE

Par caprin déclaré à l'IPG.

Ces 4 lignes sont indissociables pour bénéficier des actions et des aides.

- FONCTIONNEMENT GDS0,32 €
- CAISSE D'ENTRAIDE CAPRINE0,51 €
- COTISATIONS NATIONALES (FMSE & Recherche)....0,03 €

TOTAL : forfait 25 € + 0,86 €/caprin

COTISATION PORCINE

Ces 4 lignes sont indissociables pour bénéficier des actions et des aides.

- | | Truie | Porc engrais |
|---|--------|--------------|
| • FONCTIONNEMENT GDS | 1,18 € | 0,15 € |
| • CAISSE D'ENTRAIDE PORCINE | 0,00 € | 0,00 € |
| • COTISATIONS NATIONALES (FMSE & Recherche) | 0,07 € | 0,02 € |

TOTAL : forfait 25 € + 1,25 €/truie 0,17 €/porc